

## LES CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES COMMIS À PARIS ET PETITE COURONNE

D'après le recensement effectué par CORAIL  
entre 2007 et 2013

Mickaël SCHERR, *Chargé d'études statistiques*  
Aurélien LANGLADE, *Chargé d'études criminologiques*

**S**i l'homicide est un événement statistiquement rare<sup>1</sup>, au regard des autres types d'infraction, il n'en reste pas moins un des crimes les plus souvent étudiés par les chercheurs s'intéressant aux questions criminelles. Cet intérêt scientifique peut notamment s'expliquer par le fait que cette infraction est parfois considérée comme un bon indicateur de la violence générale, car il constitue la forme la plus aiguë d'une criminalité moins grave<sup>2</sup>. De plus, il s'agit de l'infraction la mieux mesurée. En effet, de par sa gravité, l'homicide volontaire est plus susceptible d'être signalé à la police que les autres infractions, donc de faire partie des statistiques officielles<sup>3</sup>.

Cependant, malgré l'intérêt d'une partie de la communauté scientifique pour l'étude de ce crime, proposer une définition pertinente et partagée de l'homicide a toujours posé des difficultés.

En France, il n'existe pas de définition juridique de l'homicide. Le terme « homicide volontaire » est même absent du Code pénal. La loi française distingue en effet, d'une part, les atteintes involontaires et, d'autre part, les atteintes volontaires à la vie d'autrui. Parmi les atteintes volontaires, seuls le meurtre, c'est-à-dire donner volontairement la mort à autrui (art. 221-1 du Code pénal) et le meurtre commis avec préméditation, qui constitue un assassinat (art. 221-3 du Code pénal), y sont définis. Afin de clarifier le champ lexical du phénomène étudié, l'ONDRP a fait le choix de retenir les mêmes critères que

- (1) La variation des taux d'homicides présente d'importantes disparités selon les États. Si l'homicide est rare dans les pays développés il l'est beaucoup moins dans d'autres, comme les pays en voie de développement ou confrontés à une très forte criminalité, tels que le Mexique, le Venezuela, le Brésil ou encore la Jamaïque.
- (2) Ouimet M., Tremblay P. (1996), « A Normative Theory of the Relationship Between Crime Rates and Imprisonment Rates », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, 33, 1, 109-125.
- (3) Van Dijk, J. 2008. *The World of Crime: Breaking the Silence on Problems of Security, Justice, and Development Across the World*. Sage Publications.  
Gannon, M. ; Mihorean, K. ; Beattie, K. ; Taylor-butts K. ; et Kong, R. ; 2005. « Indicateurs de justice pénale », produit no 85-227-X au catalogue de Statistique Canada, (accessed 2011)  
Riedel, M. (1990). « Nationwide homicide data sets: An evaluation of the uniform crime reports and National Center for Health Statistics data ». Dans D. Mac Kenzie, P. Baunach, & R. Roberg, *Measuring crime: Large-scale, long-range efforts* (pp. 175- 205). Albany: State University of New York Press.

l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour définir l'homicide volontaire<sup>4</sup>. Pour cette organisation internationale un homicide volontaire est constitué dès lors qu'il y a **la mise à mort d'une personne par une autre personne (élément objectif). Cet acte doit être contraire à la loi (élément juridique) et l'auteur doit avoir eu l'intention de tuer ou de blesser gravement la victime (élément subjectif)**. Cette définition inclut les meurtres, les assassinats, les infanticides (ou plus généralement les meurtres de mineurs de moins de 15 ans) et les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Elle exclut les avortements, le fait de donner la mort involontairement par négligence ou imprudence (comme lors des accidents de la route) et les tentatives d'homicide.

À ce jour, seules les sources de données policières et judiciaires contiennent des informations directement disponibles sur les caractéristiques des homicides. En France, les données policières, donc administratives, sont notamment recensées à travers un dispositif statistique commun à la police et à la gendarmerie, l'état 4001, qui regroupe les crimes et délits constatés par ces deux services. Malgré la multiplicité des index relatifs aux homicides, ce dispositif n'est pas conçu pour fournir des informations sur le contexte de la commission (date de commission, heure, lieu, arme, etc.), sur le mis en cause ou sur la victime.

De plus, après analyse de bases de données opérationnelles nationales (STIC-BN pour la police et base PULSAR-MIS pour la gendarmerie) sur les homicides enregistrés en France en 2012, nous avons pu constater que de nombreuses informations essentielles à l'analyse détaillée des homicides étaient peu ou pas renseignées. C'est notamment le cas du type de lieu de commission, de l'élément déclencheur, du type d'arme utilisé ou encore du lien entre les protagonistes.

Dans le but de disposer d'informations plus détaillées sur les homicides, l'ONDRP a donc pris attache avec la Cellule Opérationnelle de Rapprochements et d'Analyse des Infractions Liées (CORAIL) de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris. Cette démarche a permis à l'ONDRP de constituer un échantillon de 602 homicides commis dans quatre départements (Paris, Hauts-De-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) au cours de sept années (2007 à 2013) afin d'en étudier les caractéristiques.

Cette étude s'inscrit dans le cadre plus large d'une Enquête mondiale sur l'homicide (EMH), projet de recherche international financé par le Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques (CSFRS), en collaboration avec des criminologues de l'université de Montréal, dont l'objectif est de collecter des informations détaillées sur les homicides dans le monde. L'Observatoire a en charge la collecte, l'analyse et la diffusion de ce type d'informations sur les homicides commis dans les pays européens.

**L'Observatoire tient à remercier le CSFRS, la préfecture de Police de Paris et tout particulièrement la Direction Régionale de la Police Judiciaire ainsi que la Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées qui lui ont permis de mener à bien cette étude inédite.**

Le lecteur est invité à consulter, en plus de ce document, la plaquette associée qui lui fournira, sous forme graphique, les principaux résultats de l'étude. En complément de l'article et de la plaquette, un fichier au format Excel contient les tableaux de résultats associés à chacun des graphiques de l'étude.

Stéfan LOLLIVIER

*Inspecteur général de l'INSEE*

*Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*

••• (4) ONUDC, (2013), *Global Study on Homicide, Trends / Contexts / Data*, Vienne



## LES CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES COMMIS À PARIS ET PETITE COURONNE D'après le recensement effectué par CORAIL entre 2007 et 2013

### SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 4

CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES, DES VICTIMES  
ET DES MIS EN CAUSE..... 5

Le contexte ..... 5

Les victimes ..... 7

Les personnes mises en cause ..... 11

Lien entre caractéristiques des victimes avec celles des mis en cause ..... 14

TYPOLOGIE DES HOMICIDES ..... 16

Trois catégories d’homicides ..... 16

Le sexe, l’âge et la nationalité ..... 17

La période et le lieu de commission ..... 21

L’arme ou le procédé utilisé ..... 23

DÉVELOPPEMENT SUR ... ..... 25

ANNEXE : COMPARAISON DES SOURCES..... 31

DÉFINITIONS..... 32

**Participation** : Les auteurs de l’étude tiennent à remercier Jorick Guillaneuf, adjoint au responsable des statistiques à l’ONDRP, pour sa contribution à la création de la base de données et à son exploitation.

## INTRODUCTION

Ces premiers paragraphes visent à présenter, de manière synthétique, le périmètre de l'échantillon ainsi que les critères de définition de l'homicide retenus dans cette étude. Le lecteur est invité à consulter la partie « développement sur » pour avoir accès à l'ensemble des prérequis méthodologiques nécessaires à la réalisation de cette étude.

La Direction régionale de la police judiciaire de Paris a créé en 2006 une Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées (CORAIL). Cette cellule opérationnelle entre dans le cadre du [décret 2014-187 du 20 février 2014](#). Elle doit permettre de détecter des infractions sérielles à partir des télégrammes, mains courantes et autres éléments opérationnels transmis par les services de police de Paris et des départements limitrophes.

L'accès aux éléments recensés dans le logiciel CORAIL a permis à l'ONDRP de constituer un échantillon de 602 homicides commis sur quatre départements (Paris, Hauts-De-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) au cours de sept années (2007 à 2013) afin d'en étudier les caractéristiques ([graphique 1](#)).

La réunion des échantillons annuels permet d'augmenter le nombre d'observations et ainsi d'obtenir des résultats plus précis. Ceci nous permet de proposer un niveau d'analyse très détaillé sur les caractéristiques des homicides, niveau de détail qui ne serait pas accessible en étudiant chacun des échantillons annuels pris séparément. Par contre, en optant pour un cumul d'échantillons annuels, on ne dispose plus de résultats correspondant à une date de référence, mais d'estimations moyennes pour l'ensemble de la période considérée.

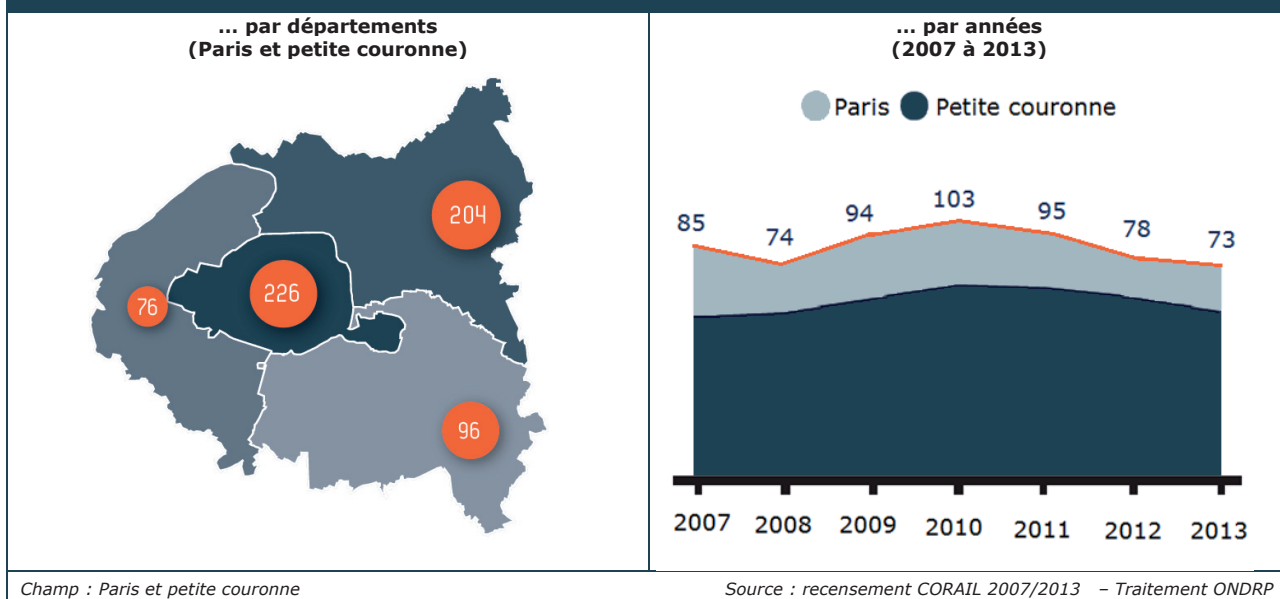
La comparaison des données collectées à CORAIL avec celles issues de l'outil d'enregistrement des faits constatés par la police et la gendarmerie (état 4001) montre que l'échantillon d'homicides saisis représente près de 80% de ceux recensés par l'état 4001 à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2013 ([annexe](#)).

Bien que les données obtenues à partir de la base CORAIL ne soient pas exhaustives, elles permettent d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées que celles issues de l'état 4001, à la fois sur les victimes et sur les mis en cause. Par ailleurs, l'Observatoire considère que la taille de l'échantillon est suffisante pour justifier le recours aux résultats obtenus et l'exploitation de ces données, pour mettre en évidence les caractéristiques des homicides volontaires commis à Paris et dans les départements de la petite couronne.

Toutefois, malgré la proximité entre les deux sources, l'exploitation d'un échantillon est toujours soumise à certaines contraintes, liées à l'incertitude quant aux caractéristiques des homicides manquants, ce qui limite la possibilité de détailler certains résultats obtenus.

Par ailleurs, il est important de préciser que l'unité de compte est la victime. Ainsi, si un individu cause la mort de plusieurs autres personnes lors d'un même acte, cela aura pour conséquence de créer plusieurs homicides différents les uns des autres alors même qu'il y aura eu une concomitance de lieu, de temps et d'action.

Graphique 1. Présentation de l'échantillon. Nombre d'homicides de l'échantillon ...



Toutes les données de l'étude portent sur les homicides enregistrés dans CORAIL et commis à Paris et dans les trois départements de la petite couronne de 2007 à 2013. Le terme « commis » utilisé dans cette étude ne s'applique donc qu'à cet échantillon d'homicides. À chaque fois que ce terme est utilisé il faut donc l'entendre par « commis au sein de l'échantillon ».

# CARACTÉRISTIQUES DES HOMICIDES, DES VICTIMES ET DES MIS EN CAUSE

## Le contexte

### Les homicides de l'échantillon sont plus fréquemment commis le vendredi et le samedi soir

Les homicides composant notre échantillon sont moins nombreux en début de semaine qu'en fin de semaine (*graphique 2*). Le lundi, mardi et mercredi sont les trois jours durant lesquels il y a eu le moins d'homicides commis à Paris et en petite couronne (*en nombre*: respectivement 72, 73 et 74). Dès le jeudi, on constate une augmentation du nombre d'homicides (78). Le samedi est la journée pour laquelle le nombre d'homicides de l'échantillon est le plus élevé (97).

Pour ce qui est de la période de commission, 47% des homicides de notre échantillon se sont déroulés la nuit (entre 20h00 et 7h59), et 34% le jour (entre 8h00 et 19h59). Pour 19% des homicides il n'a pas été possible de déterminer la période de commission. La nuit est le moment de la journée durant laquelle il y a eu le plus d'homicides, et ce quel que soit le jour de la semaine. Seul le mercredi se distingue puisque les homicides commis ce jour ont été plus nombreux dans la journée (49% contre 41% la nuit).

### Plus de 40 % des homicides de l'échantillon sont commis dans un lieu d'habitation

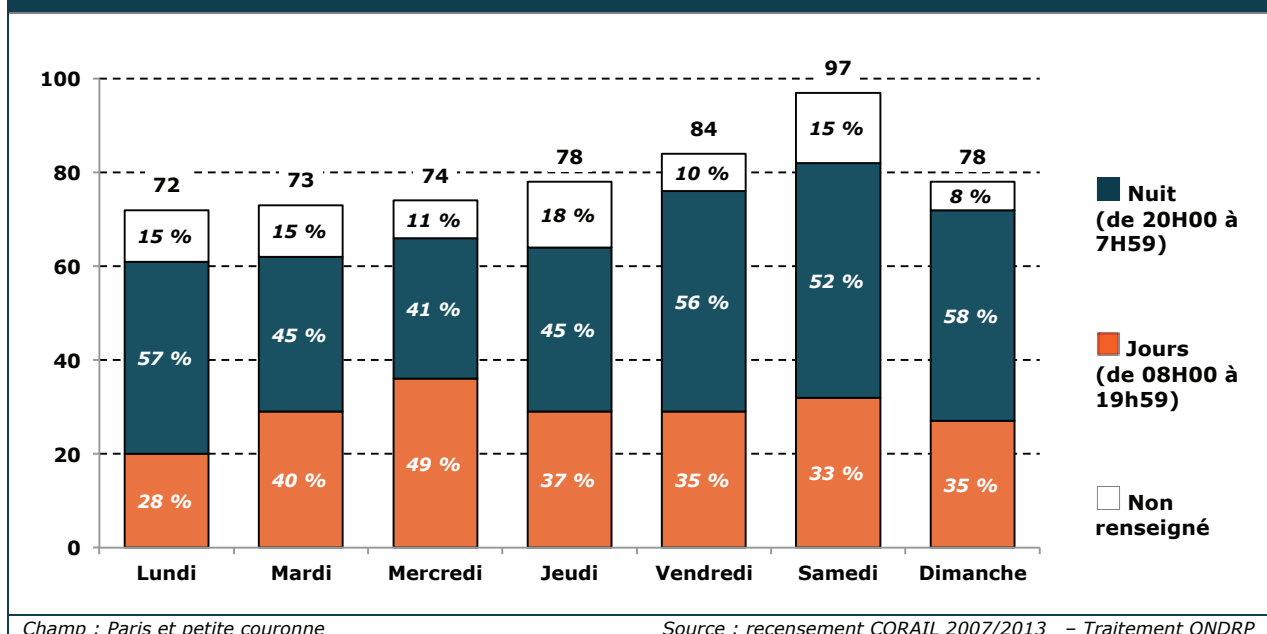
La proportion d'homicides commis dans un espace public (49%) est quasiment équivalente à celle des homicides commis dans un lieu privé (50%) (*définitions*).

Dans l'espace public, c'est la voie publique qui constitue le type de lieu au sein duquel le nombre d'homicides commis à Paris et en petite couronne est le plus élevé (*graphique 3*). Ce type de lieu concentre plus du tiers des homicides de l'échantillon (35%). Les autres homicides commis dans un espace public l'ont été dans des commerces (6%) ou encore dans d'autres espaces publics tels que les forêts, les parcs, etc. (8%).

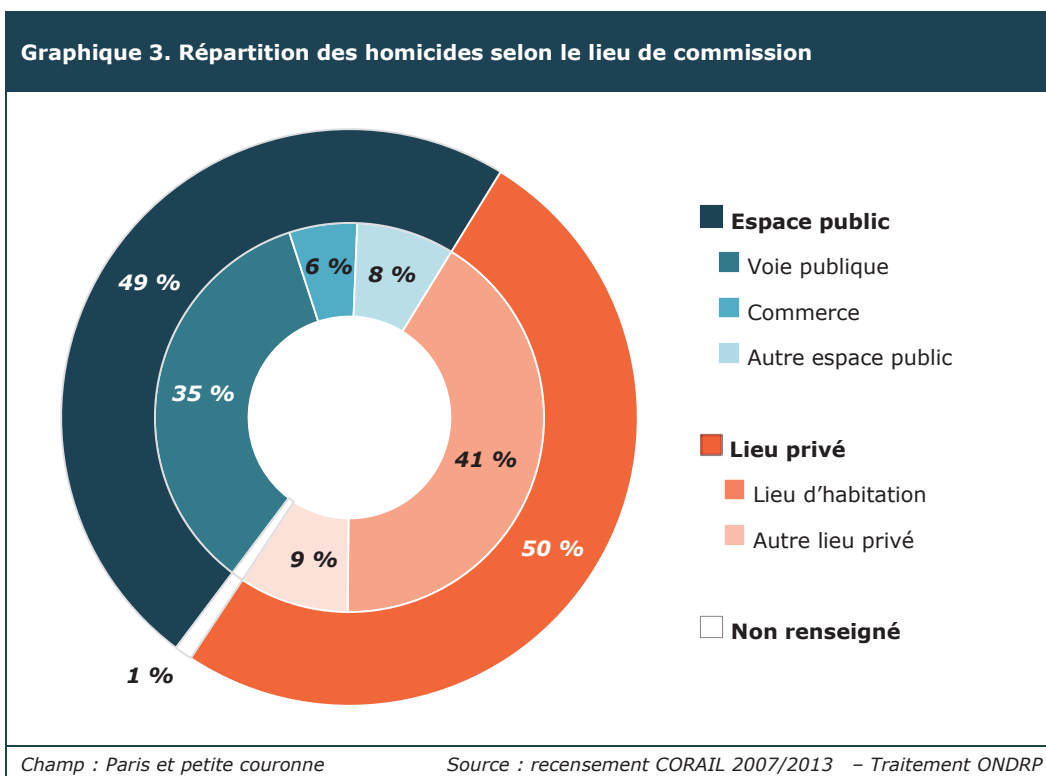
Les lieux d'habitation (incluant notamment le domicile des victimes et celui des mis en cause) concentrent la majorité des homicides commis dans les lieux privés. Ils représentent 41% des homicides de l'échantillon. Les « autres lieux privés » (9%) où se sont déroulés les homicides peuvent notamment être des parkings privés ou des parties communes d'un immeuble.

Plus des trois quarts des homicides commis dans des lieux d'habitation le sont au domicile de la victime (82%) : ils représentent plus du tiers des homicides de l'échantillon (34%).

Graphique 2. Répartition des homicides selon le jour de la semaine et le moment de la journée<sup>5</sup>



••• (5) Dans notre échantillon composé de 602 homicides, il n'a pas été possible de connaître le jour de commission pour 46 d'entre eux.

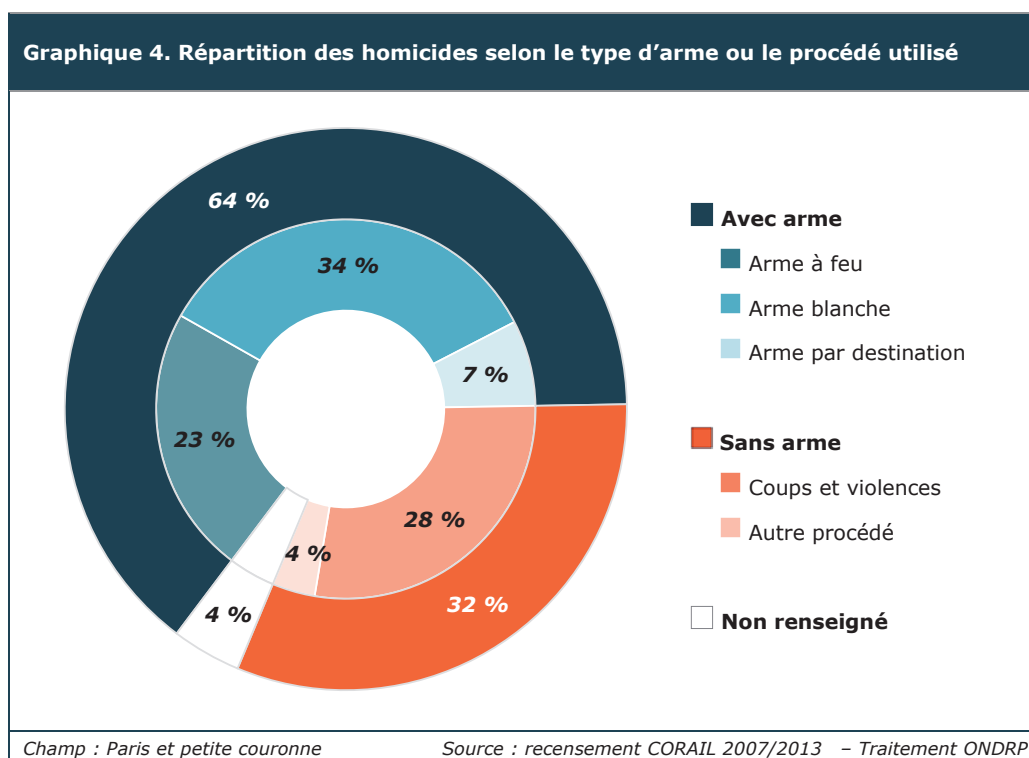


### Près des deux tiers des homicides de l'échantillon ont été commis au moyen d'une arme

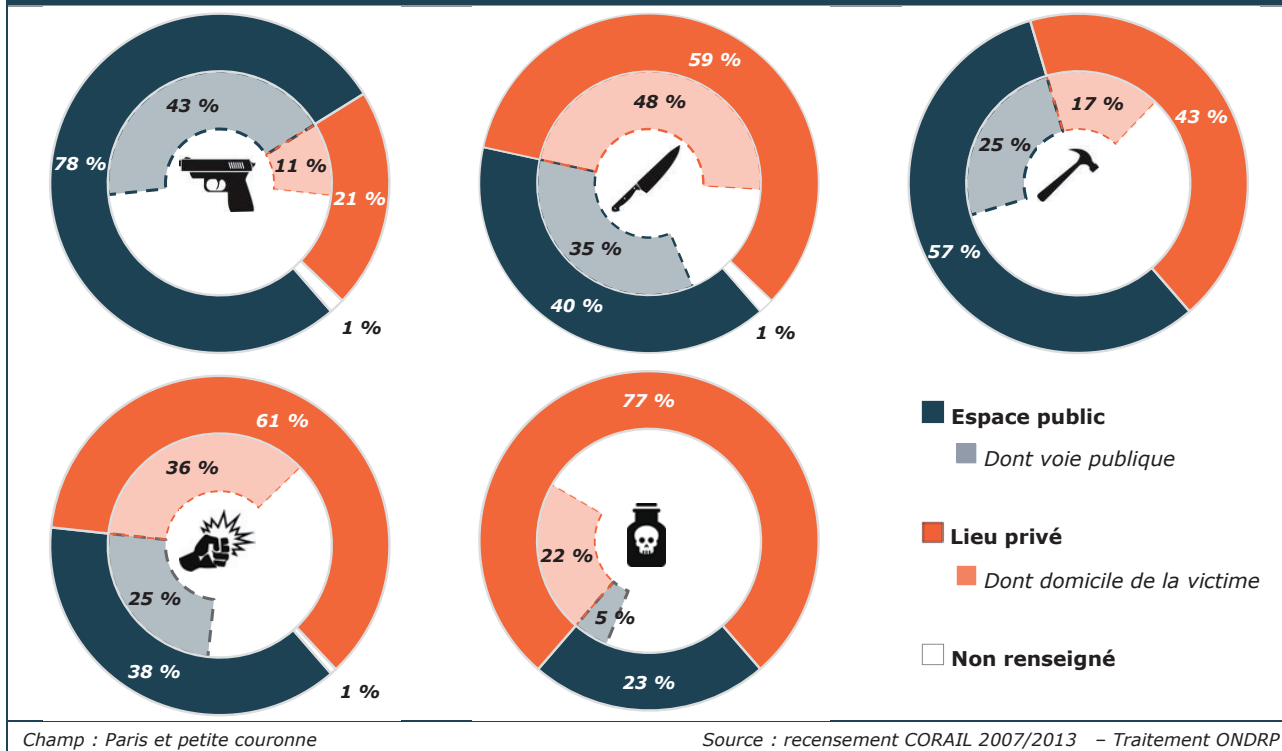
64% des homicides sont commis au moyen d'une arme (graphique 4). Le type d'arme le plus utilisé est l'arme blanche (définitions) : les couteaux et autres instruments

tranchants sont ainsi à l'origine de plus du tiers des homicides de l'échantillon (34 %).

Les coups et violences (28%) et les armes à feu (23%) sont les deux autres moyens les plus fréquemment utilisés. Moins représentés, les armes par destination (marteau, batte de baseball, tournevis, etc.) et les autres procédés (poison, incendie criminel, etc.) représentent respectivement 7% et 4% des armes ou procédés utilisés.



Graphique 5. Répartition des homicides selon le type d'arme utilisé lors de la commission et selon le lieu de commission



Champ : Paris et petite couronne

Source : recensement CORAIL 2007/2013 - Traitement ONDRP

## Près de la moitié des homicides commis au moyen d'une arme blanche a été perpétré au domicile de la victime

En fonction du type d'arme ou du procédé à l'origine de l'homicide, la répartition des types de lieux varie considérablement. Environ 60% des homicides commis au moyen d'une arme blanche ou à la suite de coups et violences se sont déroulés dans un espace privé (graphique 5). Le domicile de la victime constituant le lieu de commission le plus fréquent (48%).

À l'inverse, quand l'arme utilisée est une arme à feu, le lieu de commission est un espace ouvert au public dans plus de trois quarts des cas (78%). 43% des homicides commis par arme à feu ont été perpétrés spécifiquement sur la voie publique.

## Les Victimes

### Plus des deux tiers des victimes d'homicides sont des hommes

602 victimes d'homicides ont été dénombrées dans l'échantillon. La majorité de celles-ci sont de sexe masculin (69%). La proportion de femmes victimes demeure

relativement élevée et est même proche d'un tiers de l'échantillon (31%) (graphique 6).

La moyenne d'âge des victimes de l'échantillon est de 40 ans. La catégorie d'âge composée du nombre de victimes le plus important est celle des 25-34 ans : 23% des victimes de l'échantillon. Les victimes de moins de 25 ans représentent quant à elles 20% des personnes tuées à Paris et en petite couronne (respectivement 3% pour 0-14 ans et 17% des 15-24 ans). Notons que 8% des victimes d'homicides ont moins de 18 ans.

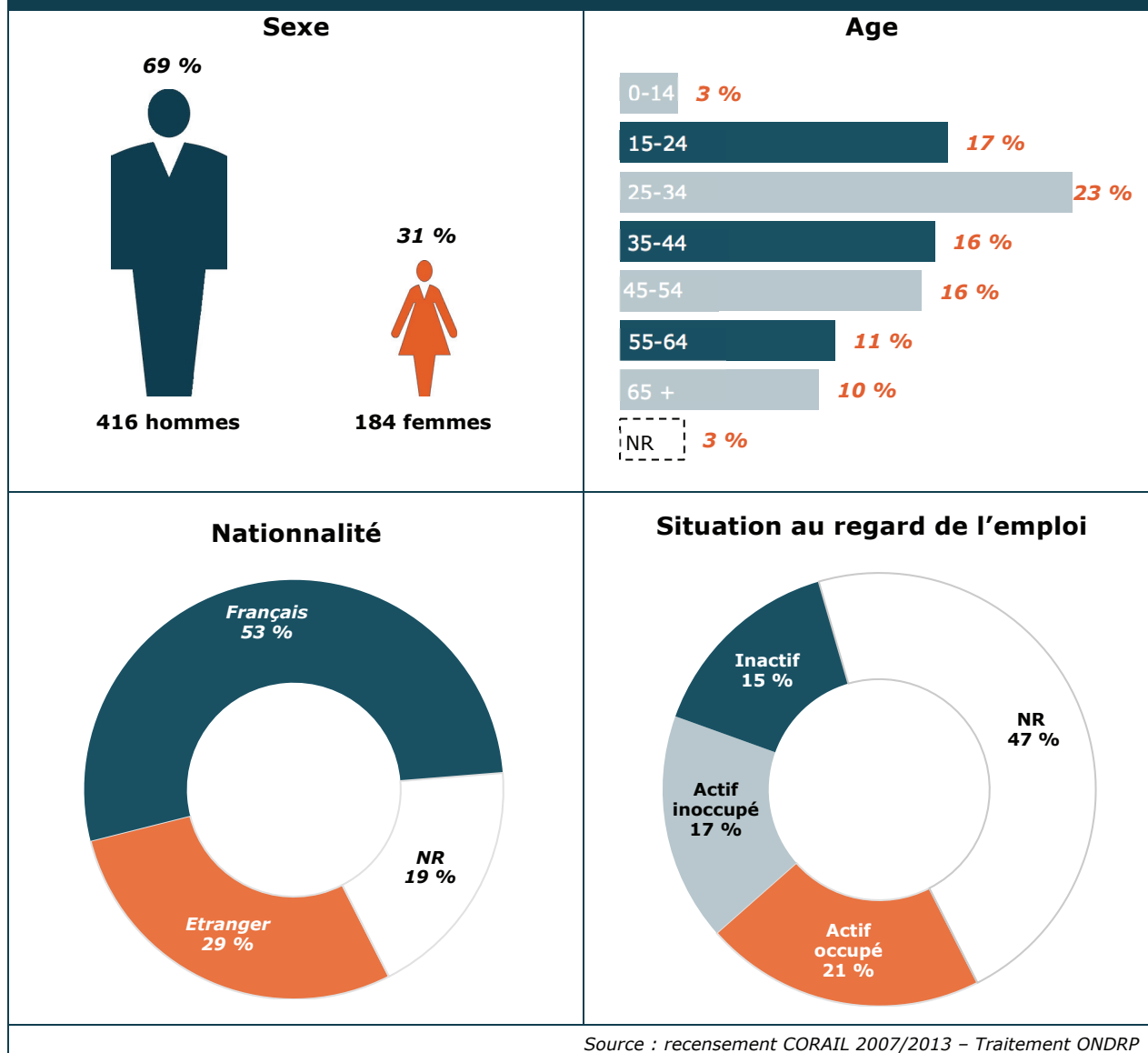
Les victimes ayant entre 35 et 44 ans et celles ayant entre 45 et 54 ans représentent toutes deux 16% du total. Ainsi, 32% de victimes d'homicides avaient entre 35 et 54 ans. Les victimes de 55 ans et plus représentent plus de 20% des victimes d'homicides (respectivement 11% pour les 55-64 ans et 10% pour les 65 ans et plus).

Les victimes d'homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2013 sont en majorité de nationalité française (53%). 29% sont de nationalité étrangère. Pour 19% d'entre elles, il n'a pas été possible de connaître leur nationalité (définitions).

Concernant la catégorie socio-professionnelle<sup>6</sup> des victimes, 15% sont considérées comme étant inactives (définitions), 21% occupent un emploi (actifs occupés), et 17% sont sans emploi (actifs inoccupés).

•••(6) L'Observatoire a choisi d'utiliser la distinction dont se sert l'Institut national des études économiques (INSEE) pour caractériser la population française : les inactifs, les actifs occupés et les actifs inoccupés. Les actifs inoccupés étant l'équivalent des personnes sans emploi.

**Graphique 6. Répartition des victimes d'homicide<sup>7</sup> selon les principales caractéristiques sociodémographiques**



### À l'image des hommes, plus de la moitié des femmes victimes d'homicides sont françaises

La part de français parmi les hommes et femmes victimes (respectivement 52 % et 54 %) est quasi similaire à celle des français parmi l'ensemble des victimes (53 %). La part des étrangers parmi les hommes victimes atteint, elle, 30 % (graphique 7).

Cette répartition entre les victimes françaises et étrangères est quasi similaire lorsque la victime est une femme. 54 % des femmes victimes sont de nationalité française et un peu plus d'un quart ont une nationalité étrangère (26 %).

### Les victimes de moins de 15 ans sont essentiellement de nationalité française

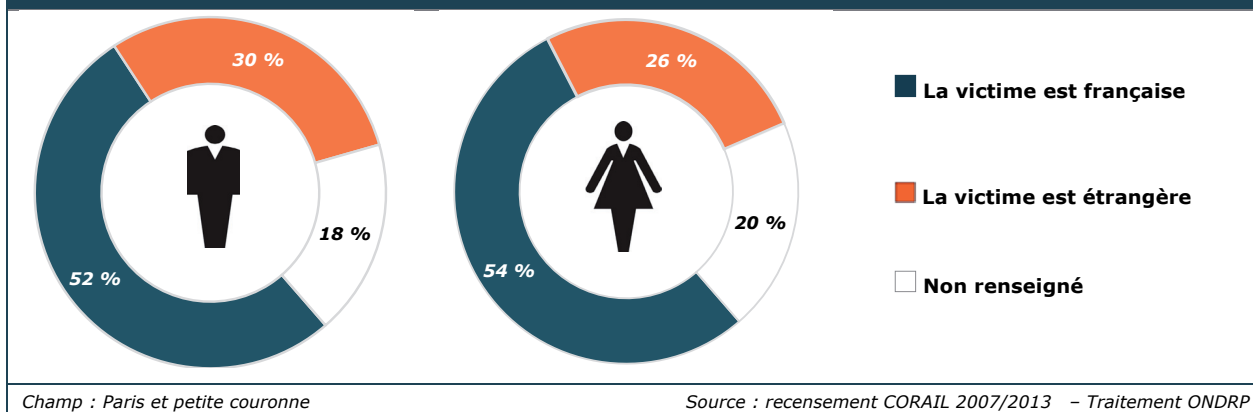
Lorsque la victime est française, la catégorie d'âge la plus représentée est celle des 15-34 ans (44 %) alors que la plus représentée parmi les victimes étrangères est celle des 35-54 ans (41 %) (graphique 8).

Près d'un quart des victimes françaises ont plus de 55 ans (24 %). Cette catégorie d'âge est moins représentée lorsque la victime est étrangère. En effet, seuls 17 % des victimes étrangères ont plus de 55 ans. Si 5 % des victimes françaises ont moins de 15 ans, il est surtout important de noter qu'aucune victime étrangère n'a un âge inférieur à 15 ans.

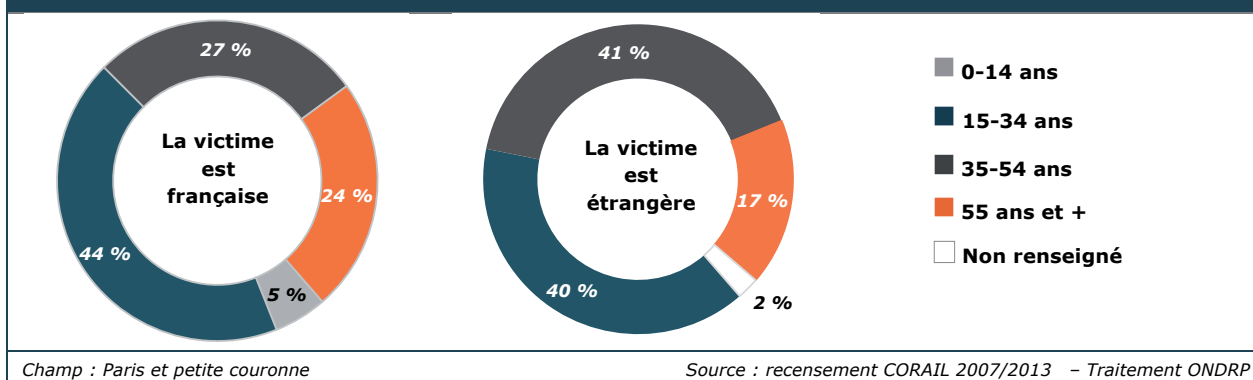
•••(7) Sur les 602 victimes, on en dénombre 20, soit 3 % de l'échantillon pour lesquelles on ne connaît pas l'âge et 0,3 % pour lesquelles on ne connaît pas le sexe.



Graphique 7. Répartition des homicides selon le sexe de la victime et la nationalité



Graphique 8. Répartition des homicides selon la nationalité de la victime et la catégorie d'âge



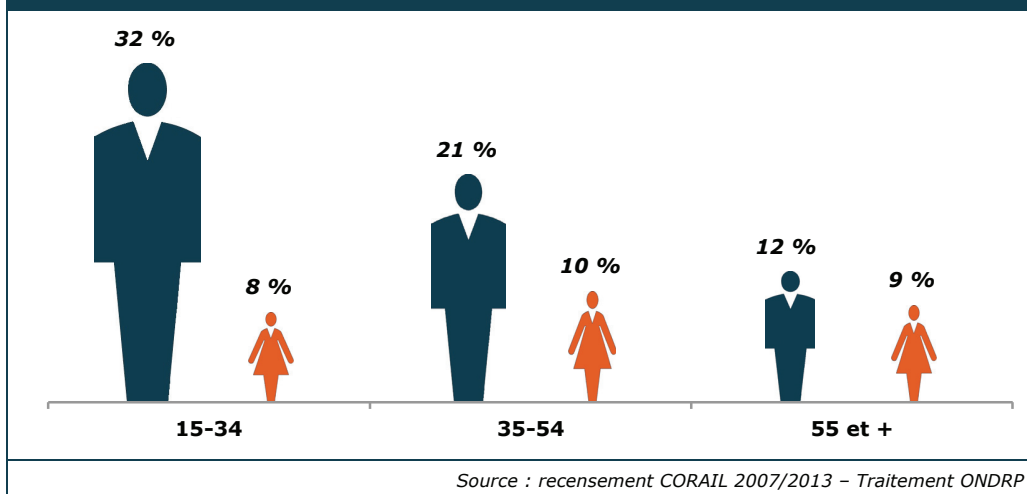
### Les jeunes adultes de sexe masculin sont surexposés aux homicides

Après 34 ans, la proportion de personnes victimes d'homicide s'atténue à mesure de leur avancement en âge. Ainsi, alors que les personnes les plus âgées sont faiblement représentées parmi les victimes (21 % après 54 ans), les

jeunes adultes constituent la part la plus élevée (40 % pour les personnes ayant de 15 à 34 ans) (graphique 9).

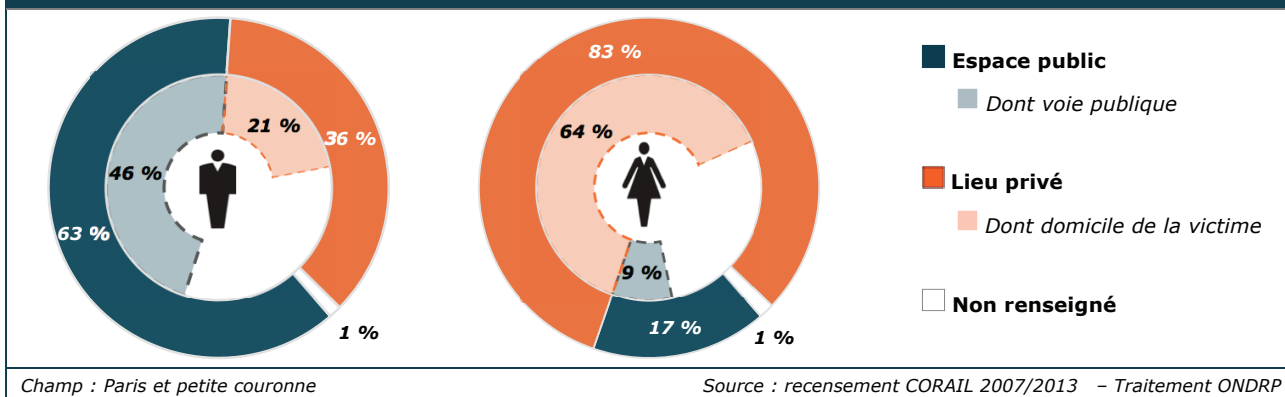
La part des hommes est plus élevée dans le groupe d'âge 15-34 ans (32 %). Elle est moindre mais reste élevée dans le groupe d'âge 35-54 ans (21 %) et est proche de celle des femmes pour les 55 ans et plus (12 %).

Graphique 9. Répartition des victimes d'homicides<sup>8</sup> par sexe et par groupes d'âge



••••(8) . Sur les 602 victimes, on en dénombre 20, soit 3% de l'échantillon pour lesquelles on ne connaît pas l'âge et 0,3% pour lesquelles on ne connaît pas le sexe. En outre, les victimes de moins de 15 ans étant minoritaires dans l'ensemble des victimes de l'échantillon (elles ne représentent que 3% de celui-ci), il est apparu opportun à l'Observatoire de limiter l'analyse des victimes par sexe et groupe d'âge d'appartenance aux individus ayant 15 ans et plus. Malgré cette sélection, la répartition par sexe et groupe d'âge repose sur la quasi-totalité des victimes de l'échantillon (97%).

Graphique 10. Répartition des homicides selon le sexe de la victime et le lieu de commission



À la différence des hommes, le pourcentage de femmes victimes varie peu à mesure de l'avancement en âge : après 14 ans, quel que soit le groupe d'âge considéré, la part des femmes avoisine les 10 %.

**Près des deux tiers des femmes victimes d'homicide le sont à leur domicile, près de la moitié des hommes le sont sur la voie publique**

Dans l'échantillon, alors que près des deux tiers des hommes sont victimes d'homicide dans un espace public (63%), plus des trois quarts des femmes le sont dans un lieu privé (83%) (graphique 10). La plupart des femmes sont victimes d'homicide directement à leur domicile : près des deux tiers d'entre elles (64%). A contrario, moins d'un quart des hommes sont tués chez eux (21%). Près de la moitié d'entre eux sont victimes sur la voie publique (46%).

**Plus du tiers des hommes et des femmes de l'échantillon a été victime d'homicides à l'arme blanche**

L'arme la plus utilisée, dans le cadre de l'échantillon, et ce quel que soit le sexe de la victime, est l'arme blanche : plus du tiers des individus victimes d'homicide a reçu des coups de couteau (graphique 11). Plus du quart des hommes a été victime d'un homicide commis au moyen d'une arme à feu (27%). Pour les femmes, la proportion d'homicides

commis au moyen de ce type d'arme est près de deux fois inférieure (14%). A contrario, la proportion de femmes victimes d'homicides à la suite de coups et violences est supérieure à celle des hommes : un tiers des femmes en ont été victimes, un quart des hommes.

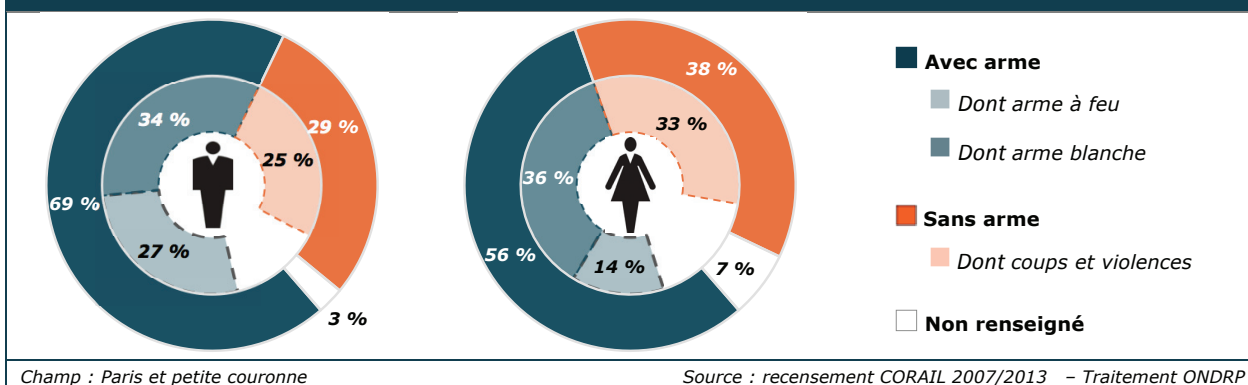
**Plus de 60% des mineurs de moins de 15 ans et 40% des personnes d'au moins 55 ans ont été victimes d'homicides des suites de coups et violences**

Dans l'échantillon, la majorité des individus de moins de 15 ans ont été victimes d'homicides à la suite de coups et violences (61%) (graphique 12). C'est également le procédé le plus utilisé pour les victimes ayant 55 ans et plus (40%).

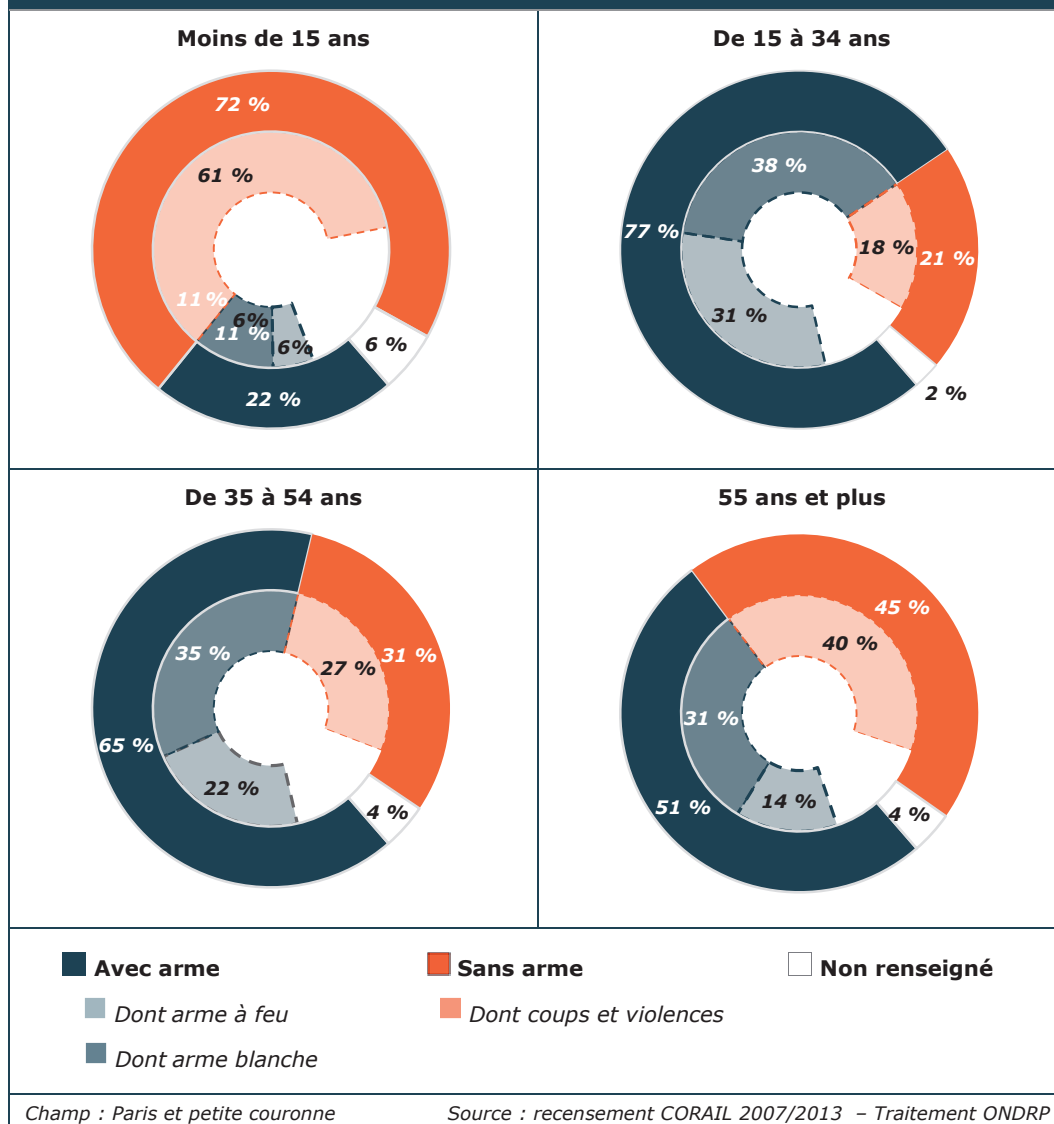
Pour les victimes de cette catégorie d'âge, l'arme blanche est également fortement représentée : près d'un tiers des individus d'au moins 55 ans en ont été victimes. L'utilisation de ce procédé est, par ailleurs, le plus utilisé pour tuer des victimes ayant entre 15 et 34 ans (38%) et celles ayant entre 35 et 54 ans (35%).

Les individus ayant de 15 à 34 ans sont également caractérisés par une proportion importante de victimes d'arme à feu : près d'un tiers d'entre eux en ont été tuées à l'aide de ce procédé (31%). A contrario, les individus ayant de 35 à 54 ans sont d'avantage caractérisés par une proportion importante de victimes des suites de coups et violences (27%).

Graphique 11. Répartition des homicides selon le sexe de la victime et le type d'arme



**Graphique 12. Répartition des victimes d'homicides par catégories d'âges et selon le type d'arme**



## Les personnes mises en cause

### Plus des trois quarts des homicides de l'échantillon ont donné lieu à la mise en cause d'au moins une personne

Parmi les 602 victimes d'homicides de l'échantillon, on en dénombre 477 pour lesquelles au moins une personne a été mise en cause et 125 pour lesquelles aucune personne n'a été mise en cause (*graphique 13*). Ainsi, plus des trois quarts des homicides de l'échantillon ont donné lieu à la mise en cause d'au moins une personne (79%). Ces infractions sont à l'origine de la mise en cause de 718 personnes.

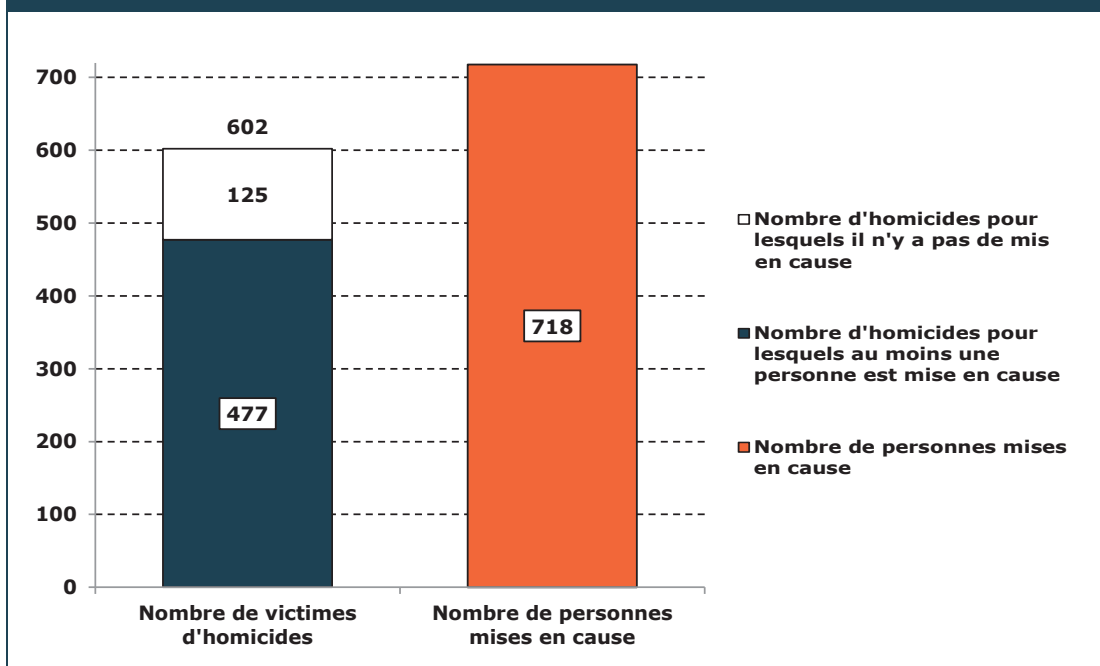
### Plus de 9 personnes mises en cause sur 10 sont des hommes

Parmi les 718 personnes mises en cause dénombrées dans l'échantillon, plus de 9 sur 10 sont de sexe masculin (*graphique 14*). À tout âge, les hommes sont largement majoritaires.

La moyenne d'âge des personnes mises en cause pour homicide est de 35 ans. Même si elles sont pour la plupart majeures (91%), elles sont majoritairement relativement jeunes. 6 sur 10 sont âgées de 15 à 34 ans (64%) : un tiers ont entre 15 et 24 ans et 31 % ont entre 25 et 34 ans.

La proportion de personnes mises en cause pour homicide s'atténue ensuite fortement à mesure que l'âge augmente. Les personnes âgées de 35 à 44 ans représentent 15 % des personnes mises en cause de l'échantillon, soit une proportion

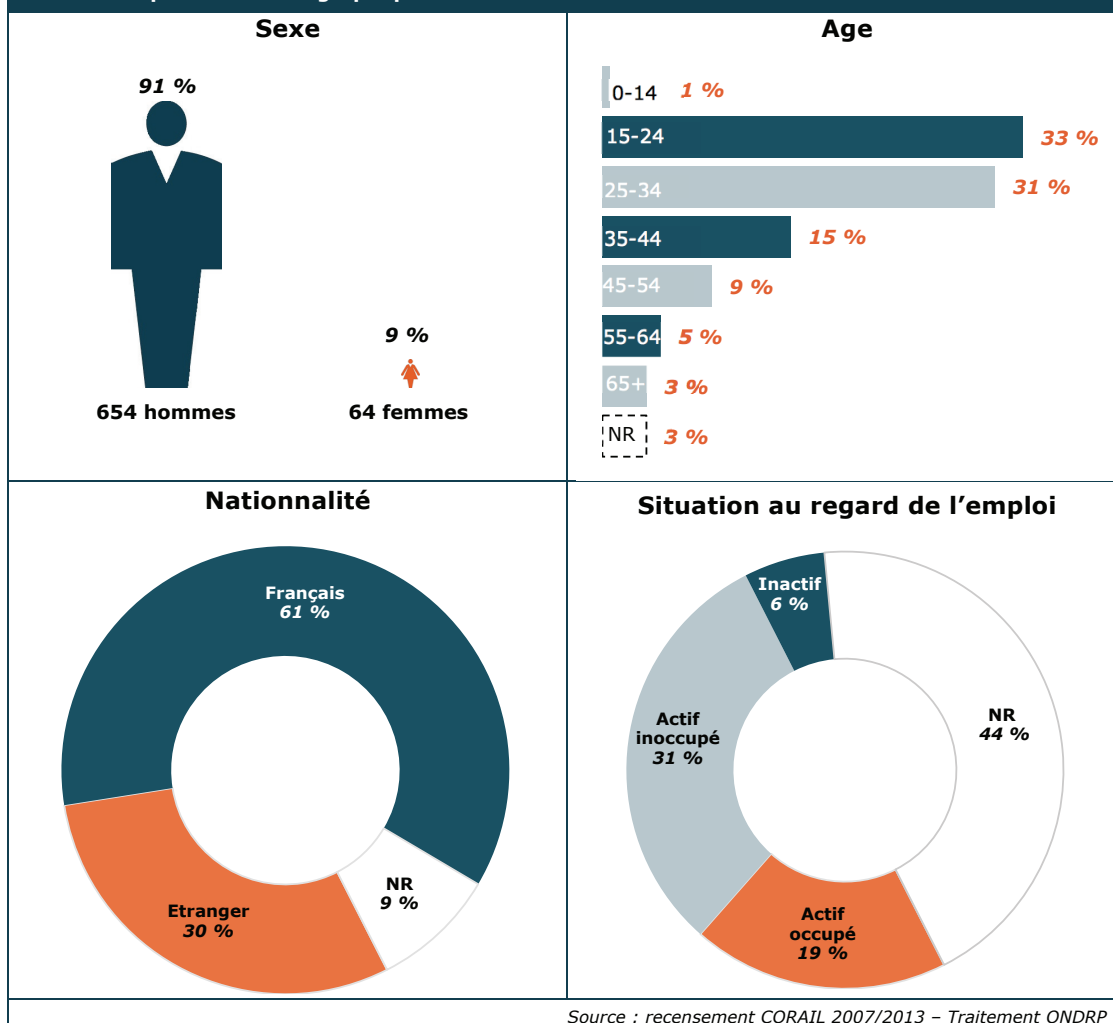
Graphique 13. Nombre de victimes d'homicides, nombre de personnes mises en cause



Champ : Paris et petite couronne

Source : recensement CORAIL 2007/2013 – Traitement ONDRP

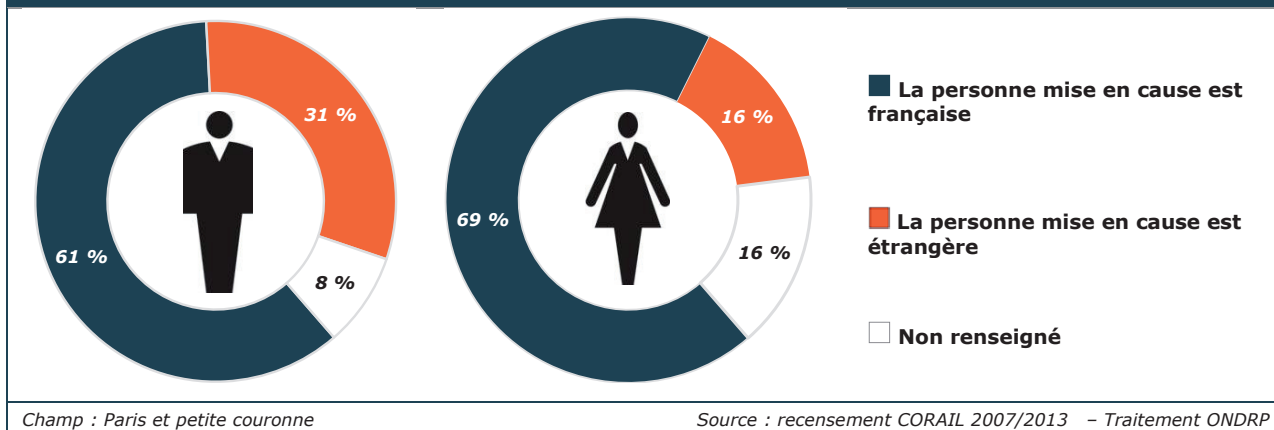
Graphique 14. Répartition des personnes mises en cause pour homicide<sup>9</sup> selon les principales caractéristiques sociodémographiques



Source : recensement CORAIL 2007/2013 – Traitement ONDRP

••••(9) Sur les 602 victimes, on en dénombre 20, soit 3 % de l'échantillon pour lesquelles on ne connaît pas l'âge et 0,3 % pour lesquelles on ne connaît pas le sexe.

Graphique 15. Répartition des personnes mises en cause selon le sexe et la nationalité



deux fois moindre que la catégorie d'âge précédente. Elle est de 9% pour les personnes âgées de 45 à 54 ans et de 8% pour ceux ayant plus de 54 ans.

Les personnes mises en cause sont en majorité de nationalité française (61%). 30% ont une nationalité étrangère. Pour 9% des mis en causes, il n'a pas été possible de connaître leur nationalité.

Concernant la catégorie socio-professionnelle des mis en cause, 6% sont inactifs, 19% occupent un emploi (actifs occupés), et 31% sont sans emploi (actifs inoccupés). Notons que pour 44% des mis en cause il n'a pas été possible de connaître leur catégorie socio-professionnelle.

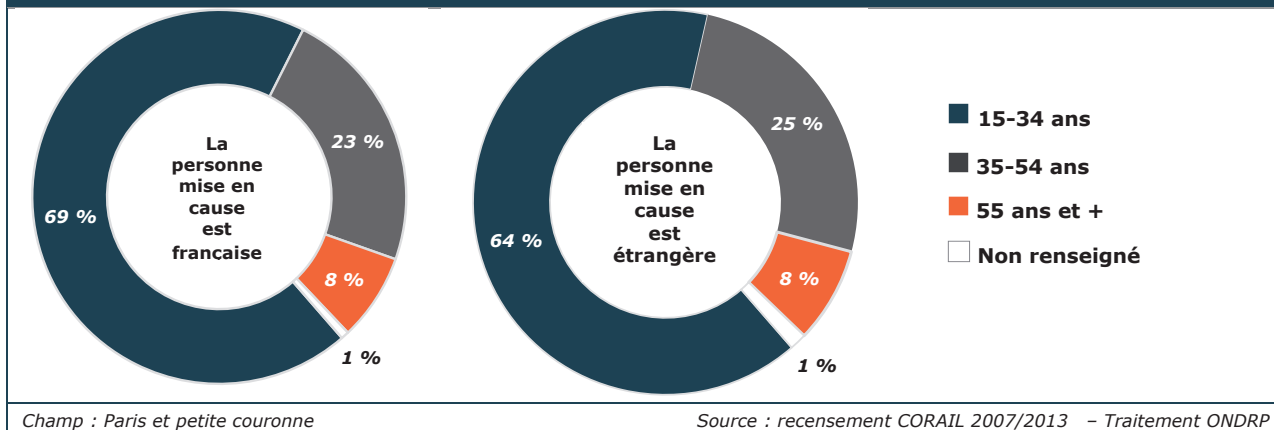
**La part des étrangers parmi les femmes mises en cause est inférieure à celle des étrangers parmi les mis en cause de sexe masculin.**

Si les étrangers représentent 31% des hommes mis en cause, ils ne constituent que 16% parmi les femmes mises en cause pour homicides (graphique 15).

La part des français parmi les mis en cause masculin est donc plus faible que chez les femmes mises en cause (61% contre 69%).

Par ailleurs, que la personne mise en cause soit française ou étrangère, nous avons pu constater que leur répartition par âge est sensiblement la même. Seule la catégorie des mis en cause ayant entre 15 et 34 ans présente une légère différence. En effet, 69% des mis en cause français ont un âge compris entre 15 et 34 ans, contre 64% des mis en cause étrangers de la même catégorie d'âge (graphique 16).

Graphique 16. Répartition des homicides selon la nationalité de la personne mise en cause et la catégorie d'âge



## Lien entre caractéristiques des victimes avec celles des mis en cause

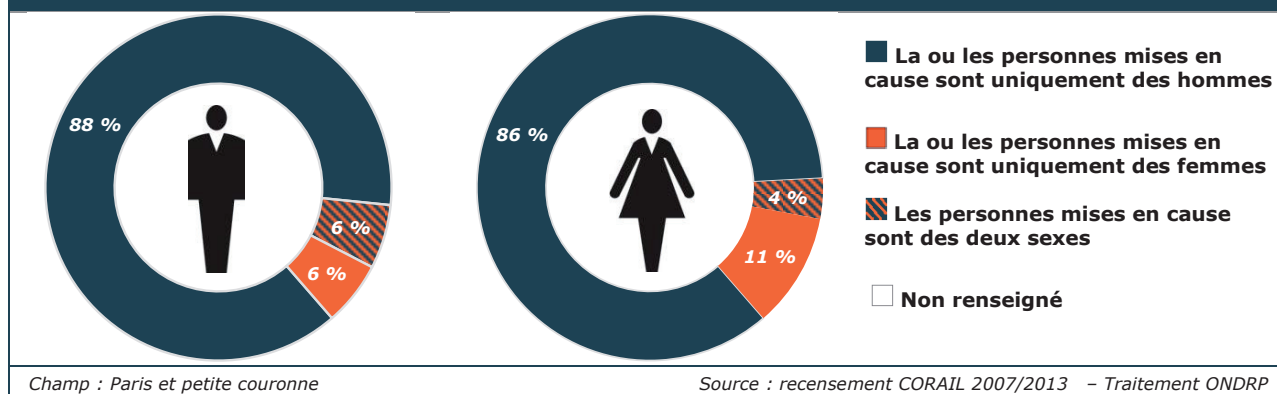
### La proportion de femmes mises en cause est plus importante lorsque la victime est une femme

Plus des trois-quarts des victimes, qu'elles soient de sexe masculin ou féminin, ont donné lieu à des personnes mises en cause exclusivement de sexe masculin (88 % si la victime

est un homme et 86 % lorsque la victime est une femme) (graphique 17).

Une différence notable apparaît tout de même lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement aux femmes victimes: 11 % d'entre elles ont donné lieu à des mises en cause de personnes exclusivement de sexe féminin, contre 6 % lorsque la victime est un homme.

Graphique 17. Répartition des homicides selon le sexe de la victime et de celui de la ou des personnes mises en cause



### En moyenne, les personnes mises en cause ont un âge proche de celui des victimes...

Le graphique suivant est construit à partir des 477 victimes pour lesquels au moins une personne a été mise en cause. Sur ces 477 victimes, il y en a 449, soit 94,1 % pour lesquels on connaît l'âge de la victime ainsi que l'âge de la ou des personnes mises en cause. Sur cet échantillon, on a calculé qu'en moyenne, les personnes mises en cause avaient 5 ans de moins que les victimes. Le calcul de la différence d'âge a consisté à soustraire l'âge de la personne mise en cause (l'âge moyen en cas de pluralité de mis en cause), à celui de la victime. Ce même calcul a été reproduit en ayant préalablement regroupé les victimes par groupes d'âges.

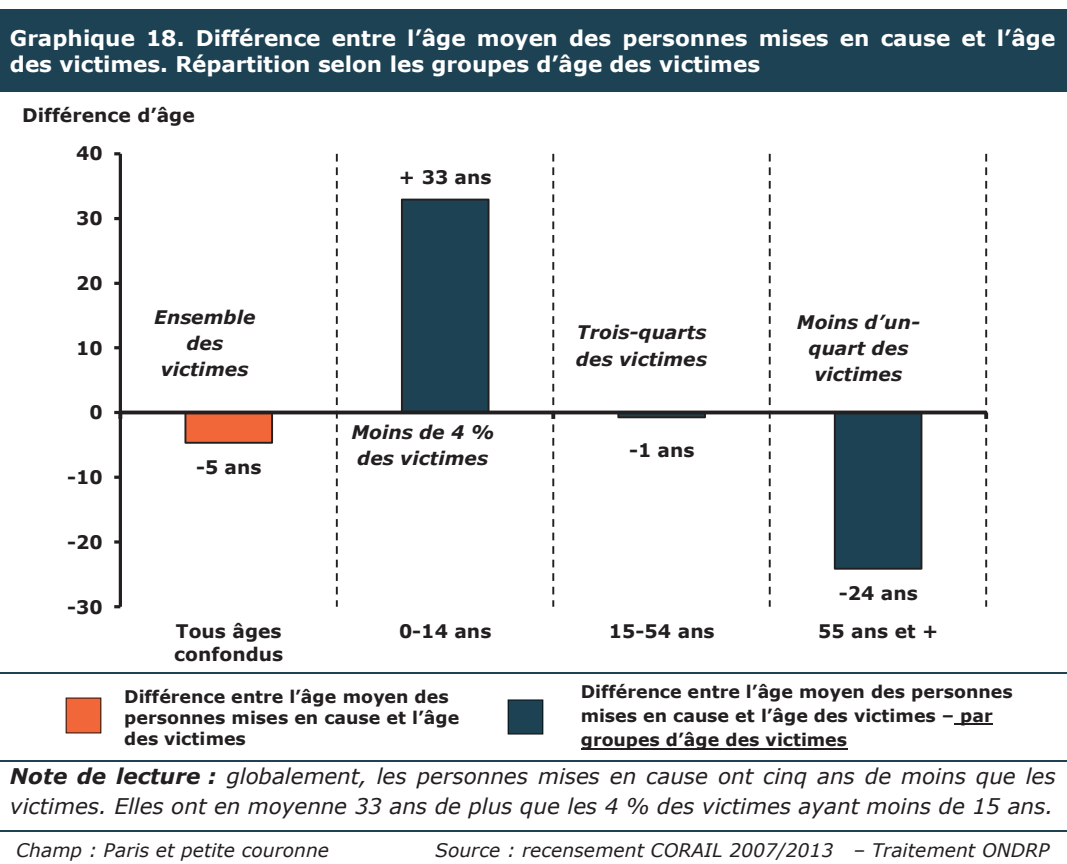
La moyenne d'âge des victimes et des personnes mises en cause est proche. En moyenne, elle est de 5 ans: les victimes ayant cinq ans de moins que les personnes mises en cause. La différence d'âge entre les personnes mises en cause et les victimes varie sensiblement selon la catégorie d'âge des victimes.

En moyenne, les victimes dont l'âge est compris entre 15 et 54 ans n'avaient qu'un an de moins que les personnes mises en cause. Les victimes ayant un âge compris entre ces deux bornes représentent les trois quarts d'entre elles.

### ... qui masque des différences pour les victimes les plus jeunes ainsi que pour celles les plus âgées

S'agissant des homicides de moins de 15 ans, qui représentent moins de 4 % des victimes, en moyenne, les personnes mises en cause avaient près de 33 ans de plus que les victimes (graphique 18). Ainsi, les enfants victimes d'homicides ne donneraient pas lieu à la mise en cause de mineurs de moins de 15 ans.

Passé 54 ans, les personnes mises en cause avaient un âge inférieur à celui des victimes de 24 ans de moins en moyenne: les victimes ayant 55 ans et plus représentent moins d'un quart des victimes (22 %). Il semblerait que les victimes les plus âgées ne donnent pas lieu à la mise en cause d'individus du même âge.



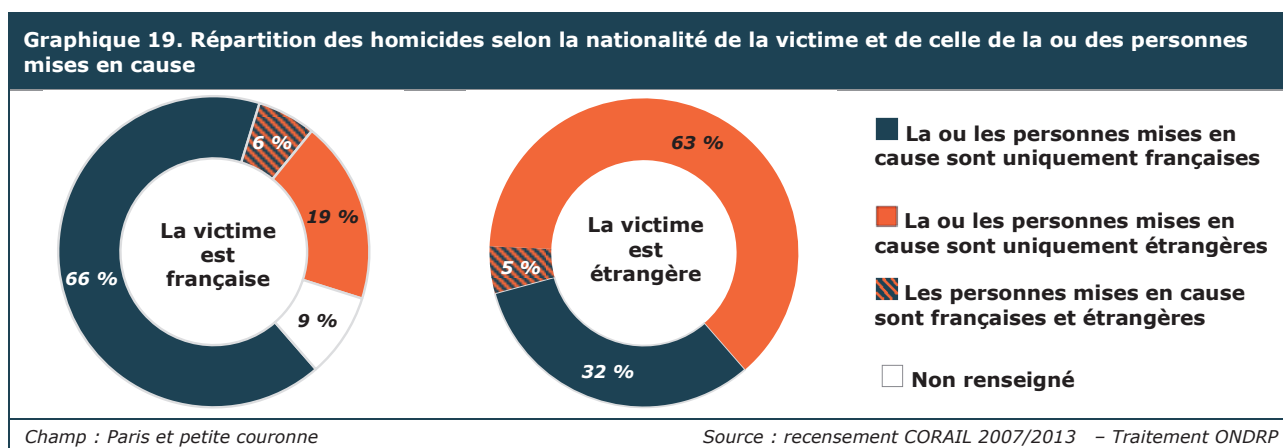
### À l'instar des victimes françaises pour lesquelles les mis en cause sont majoritairement français, les victimes étrangères ont donné lieu à une majorité de mis en cause étrangers

Pour l'ensemble des victimes, pour lesquelles il y a eu au moins un suspect (477), 53 % d'entre elles ont donné lieu à des mis en cause exclusivement de nationalité française, et

32 % uniquement étrangères (graphique 19). La proportion de victime pour laquelle les mis en cause sont français et étrangers est marginale (5 %).

Lorsque nous distinguons les victimes françaises des victimes étrangères, des similitudes apparaissent avec les mis en cause.

En effet, pour 66 % des victimes de nationalité française, les mis en cause sont uniquement français. Comme pour les victimes françaises, près des deux tiers des victimes étrangères ont donné lieu à la mise en cause d'une ou de plusieurs personnes uniquement de nationalité étrangère.



La mise en évidence d'éléments de proximité, mais aussi de différence entre les victimes et les personnes mises en cause a incité l'Observatoire à caractériser les homicides de l'échantillon afin de rendre compte de leur diversité et d'identifier les particularités inhérentes à chacun des types d'homicides.

## TYPLOGIE DES HOMICIDES

### Trois catégories d'homicides

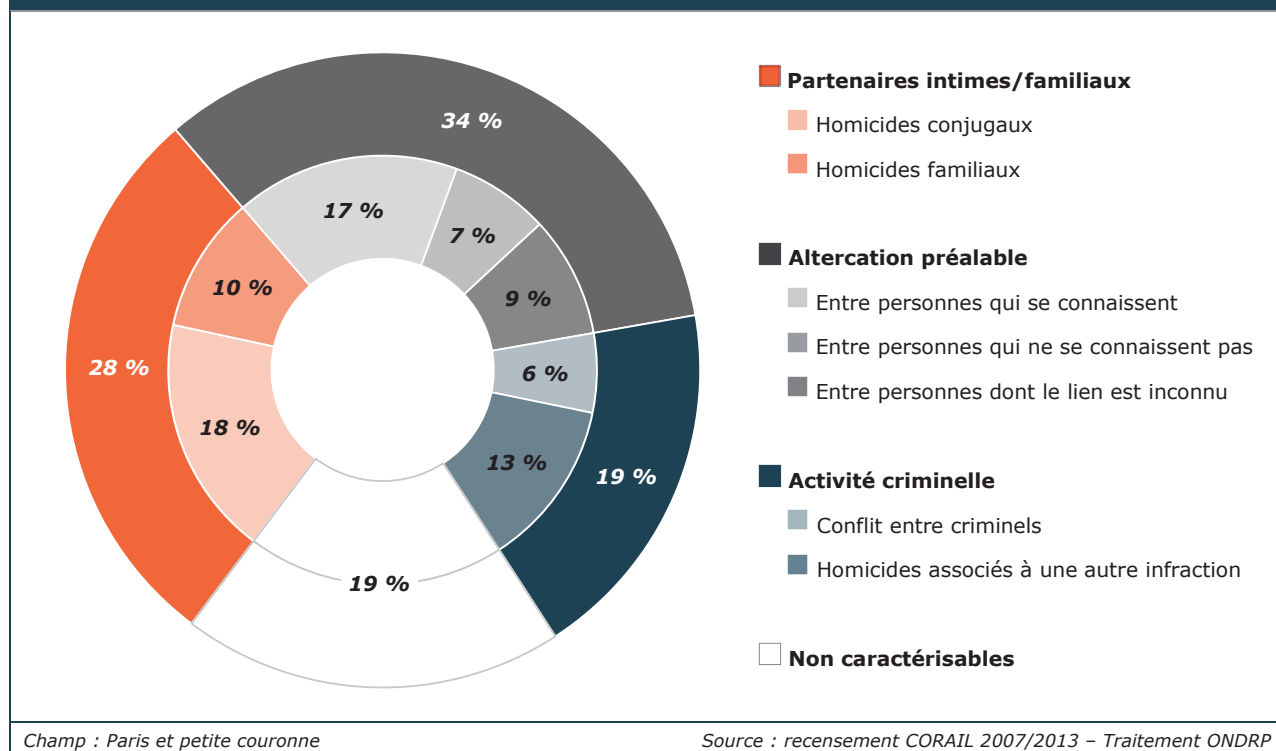
L'ONDRP a réparti les homicides de l'échantillon à partir de deux variables qui permettent d'apprécier le degré de proximité entre les protagonistes des homicides: le lien éventuel entre la victime et le suspect (le suspect n'est pas obligatoirement mis en cause par la police) et l'élément déclencheur de l'homicide. Le lecteur est invité à consulter la partie « développement sur » de ce document pour accéder aux éléments de contexte qui ont motivé la création de la typologie. Le lecteur aura également accès aux définitions précises de chacun des éléments qui la composent ainsi que les prérequis méthodologiques nécessaires à sa création.

Le premier niveau d'agrégation de la typologie distingue trois catégories d'homicides: les homicides conjugaux et familiaux, les homicides liés à une altercation préalable et les homicides liés à une activité criminelle (graphique 20).

Les homicides conjugaux et familiaux sont composés des homicides entre partenaires intimes et de ceux commis entre membres de la même famille (28% de l'ensemble des homicides commis à Paris et en petite couronne). Les homicides entre partenaires intimes (18%) correspondent aux meurtres de son (sa) conjoint(e), actuel ou ancien. Le terme partenaire inclut les couples mariés, pacsés, ou vivants en union libre<sup>10</sup>. Les homicides familiaux (10%) englobent des homicides par ascendants ou descendants (parricide et infanticides), des fratricides, des meurtres de grands-parents ou de petits enfants, ou encore des homicides de personnes liées familialement à l'auteur par alliance comme l'homicide de son beau-frère.

La catégorie des homicides liés à une altercation préalable regroupe les homicides résultant de conflits interpersonnels entre personnes n'ayant ni lien familial, ni conjugal (34%). On distingue ceux commis entre connaissances (17%), telles que les homicides entre voisins, entre colocataires, entre amis ou encore entre de simples connaissances de quartier, de ceux commis entre des personnes qui ne se connaissent pas (7%), ou dont le lien est inconnu (conflict entre bandes

Graphique 20. Répartition des victimes selon le type d'homicide



•••(10) L'Observatoire fait le choix d'associer à cette catégorie d'homicide les « homicides liés à un triangle amoureux » car ils sont tous deux liés à une relation amoureuse qu'elle soit actuelle ou ancienne. Ce type d'homicide implique une tierce personne (exemple: un mari tue l'amant de sa conjointe).



rivales, entre personnes sans domiciles fixes, etc.) (9%). Ces altercations peuvent être liées à des différends, parfois motivés par la vengeance, mais peuvent également résulter d'actes de violence aléatoire sans motifs apparents.

La dernière catégorie d'homicides, celle des homicides liés à des activités criminelles (19%) ont souvent pour objectif, directement ou indirectement, l'obtention illicite de bénéfices. Au sein de cette catégorie se distinguent les conflits entre criminels (6%) des homicides associés à une autre infraction (13%).

Les conflits entre criminels sont caractérisés par le fait que les deux protagonistes sont tous deux impliqués dans des activités illégales. Les homicides de ce type peuvent être directement liés au trafic de stupéfiants ou la conséquence de règlements de compte entre malfaiteurs, eux-mêmes pouvant être liés à des dettes liées à la drogue.

Les homicides associés à une autre infraction sont des homicides durant lesquels un crime ou un délit a été commis précédemment ou concomitamment au passage à l'acte. Cela les distingue des homicides où une infraction a été commise après le passage à l'acte. Ici, l'homicide est perpétré en vue d'accomplir une autre infraction (c'est en particulier le cas pour des vols) ou encore afin d'éviter l'identification après la commission d'un crime (à la suite de violences sexuelles, par exemple).

## Le sexe, l'âge et la nationalité

### Trois quarts des victimes d'homicides conjugaux sont des femmes

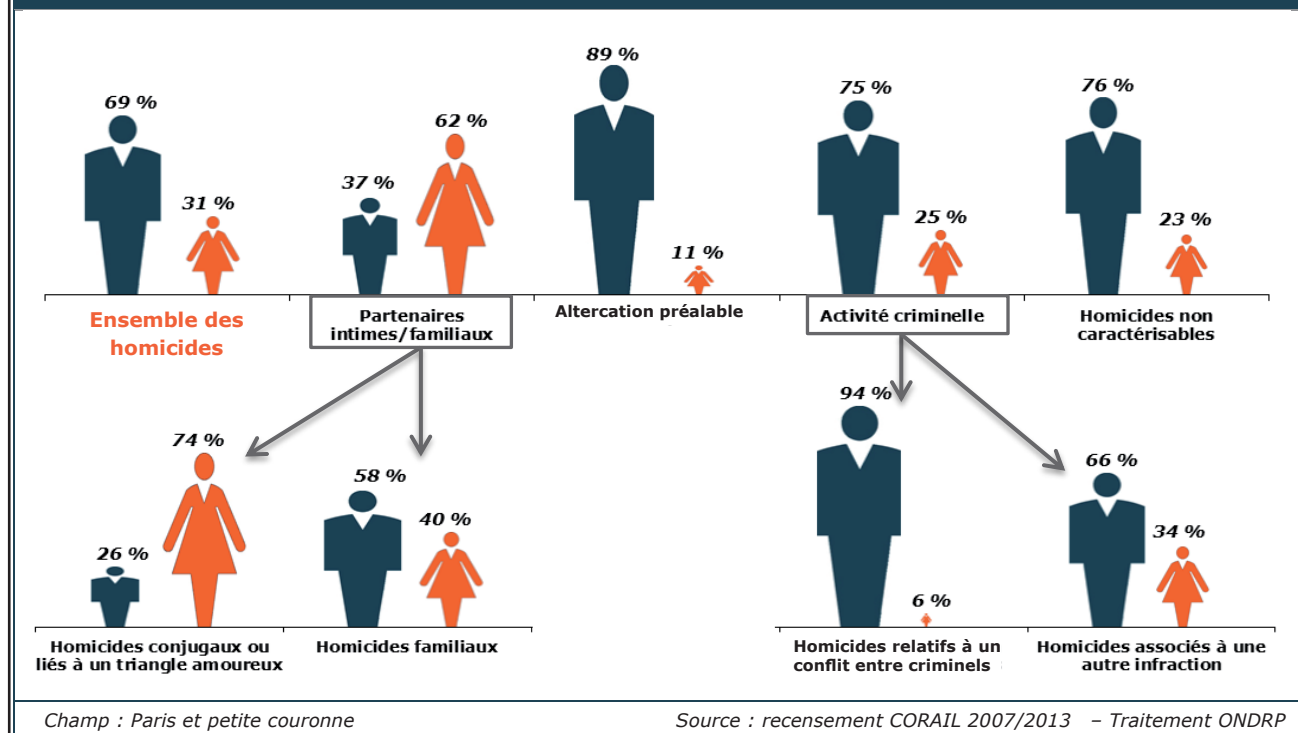
Alors que, tous homicides confondus, la répartition par sexe est nettement déséquilibrée avec 69% d'hommes, la distinction des homicides par type révèle des différences importantes, en particulier s'ils sont commis dans le cadre familial ou conjugal (*graphique 21*). Contrairement aux autres types d'homicides, les victimes sont plus souvent des femmes : plus de 60% des homicides de cette catégorie. La proportion de femmes victimes s'élève même à 74% si on considère uniquement les homicides conjugaux. Elle reste élevée, bien qu'inférieure à celle des hommes, dans le cadre d'homicides familiaux (40%).

Par ailleurs, plus de la moitié de l'ensemble des femmes victimes d'homicide le sont dans un cadre intime ou familial (58%).

### La quasi-totalité des victimes de moins de 15 ans a été victimes d'homicides familiaux

Alors que, tous types d'homicides confondus, près des trois-quarts des victimes ont un âge compris entre 15 et 54 ans,

Graphique 21. Répartition de la proportion d'hommes et de femmes victimes selon le type d'homicide



la proportion de victimes d'homicides familiaux ayant un âge compris entre ces deux bornes est moindre : elle atteint 52 % (*graphique 22*).

De même, les victimes de moins de 15 ans représentent 26 % des victimes d'homicides familiaux alors qu'elles sont marginales si on considère l'ensemble des homicides de l'échantillon (3 %). Il en résulte que 89 % des victimes de moins de 15 ans le sont dans un cadre familial.

Mis à part le fait qu'aucune victime d'homicides commis dans la cadre conjugal n'a moins de 15 ans, la distinction par âge des victimes de ce type d'homicides ne montre pas d'écarts importants entre les trois autres catégories retenues (*graphique 22*). Avec 39 % des victimes d'homicides conjugaux ayant un âge compris entre 35 et 54 ans, cette catégorie d'âge est tout de même celle qui comprend le plus de victimes.

*Sur l'ensemble de l'échantillon, quel que soit le groupe d'âge, la part des femmes varie peu à la différence de celle des hommes (*graphique 9*). Ceci pourrait être lié au fait que les homicides entre partenaires intimes affectent de manière disproportionnée les femmes (*graphique 21*), homicides pour lesquels on n'observe pas d'effet âge.*

### Plus du tiers des victimes d'homicides liés à une altercation préalable sont des jeunes hommes

La quasi-totalité des victimes d'homicides liés à une altercation préalable sont de sexe masculin (89 %) et plus de la moitié (54 %) ont un âge compris entre 15 et 34 ans.

Lorsqu'il s'agit plus précisément d'homicides liés à une altercation préalable entre personnes qui ne se connaissent pas ou dont le lien est inconnu, la proportion de victimes ayant un âge compris entre 15 et 34 ans atteint près des deux tiers de l'échantillon : 65 %.

Concernant les homicides liés à une altercation entre connaissances, 43 % des victimes ont de 15 à 34 ans et 30 % ont de 35 à 54 ans. Les victimes ayant un âge supérieur ou égal à 55 ans en représentent près du quart.

### Plus des deux tiers des victimes d'homicides liés à un conflit entre criminels ont de 15 à 34 ans

La comparaison des types d'homicides selon le sexe et l'âge des victimes met en évidence une proportion plus élevée de jeunes hommes dans le cadre de conflits entre criminels que pour les autres types d'homicides : la quasi-totalité des victimes de conflits entre criminels sont des hommes et près de 70 % ont un âge compris entre 15 et 34 ans.

À la différence des conflits entre criminels, les victimes d'homicides associés à une autre infraction, sont des

personnes de plus de 34 ans pour près des trois quarts d'entre elles (74 %). 33 % des victimes de ce type d'homicide ont de 35 à 54 ans et 41 % ont au moins 55 ans.

Même si les victimes qui composent cette catégorie sont majoritairement des hommes (66 %), les femmes en représentent tout de même plus du tiers (34 %).

*La saisie de données a permis à l'Observatoire d'identifier les éléments déclencheurs des homicides associés à une autre infraction (*tableau 3, partie « développement sur »*). Les vols en sont le plus souvent à l'origine (84 %), mais ils peuvent également résulter de violences sexuelles (16 %). Il semblerait que le fait que les personnes âgées et les femmes représentent une part non négligeable de ce type d'homicide soit lié à leur propension à être victime de vols et de violences sexuelles.*

### Plus du tiers des victimes d'homicides liés à une altercation préalable sont étrangères

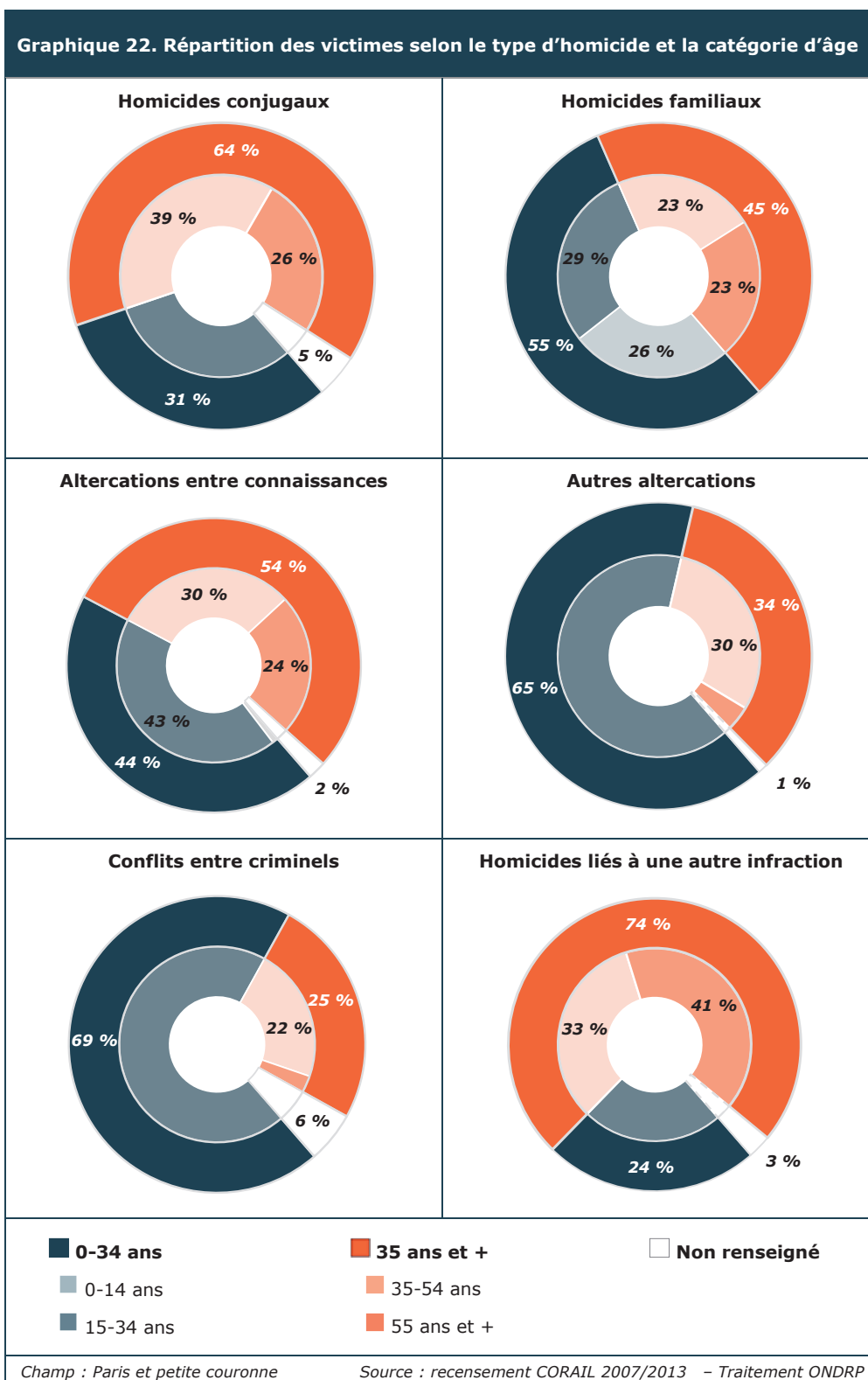
Alors que, tous types d'homicides confondus, 29 % des victimes sont étrangères, leur part atteint 38 % dans le cadre d'homicides liés à des altercations préalables. Cette part est sensiblement la même dans le cadre d'homicides liés à des altercations préalable entre personnes qui se connaissent (37 %), que dans le cadre d'homicides liés à des altercations préalable entre personnes qui se connaissent pas ou dont le lien est inconnu (38 %) (*graphique 23*).

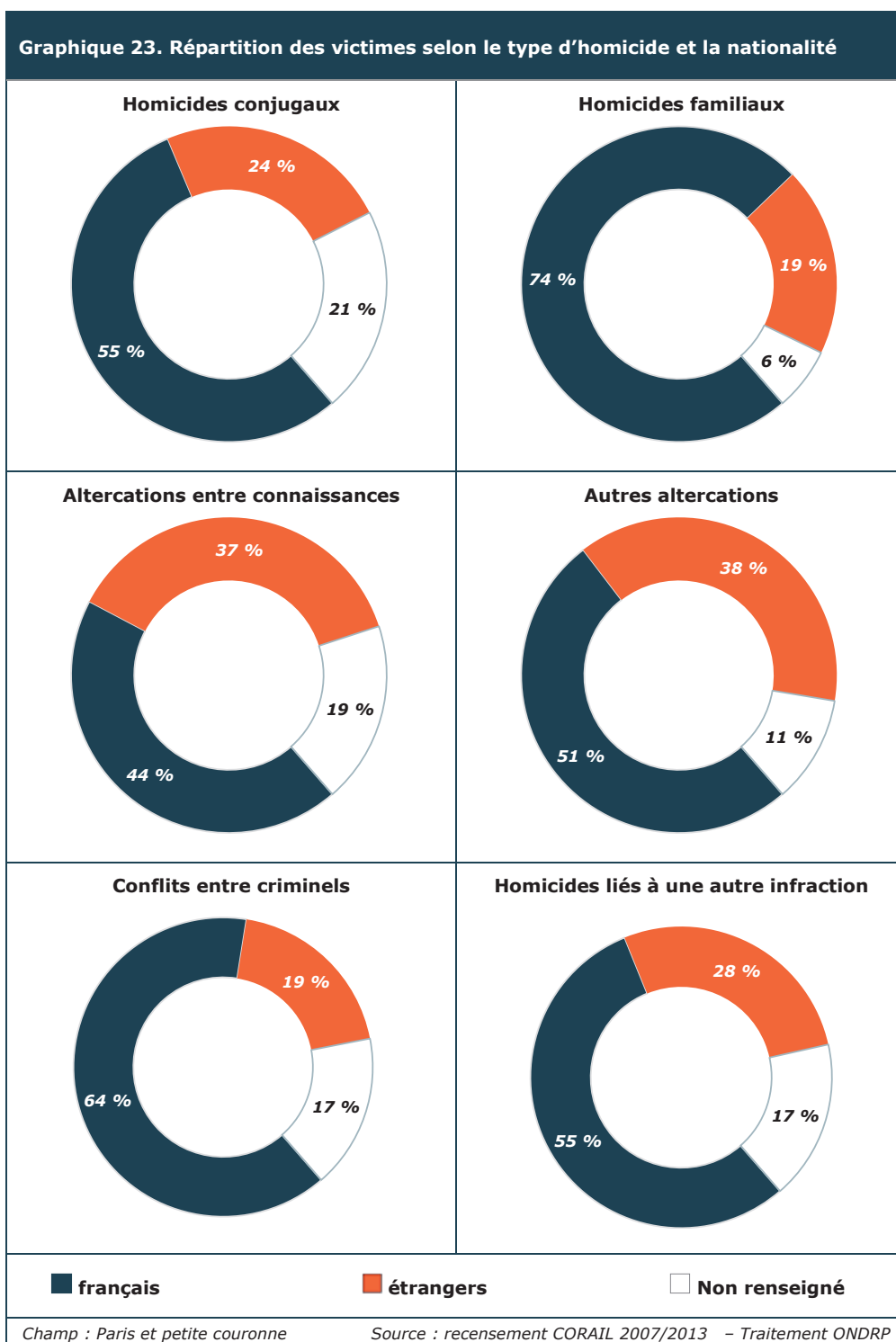
Sur l'ensemble de l'échantillon, 44 % des victimes étrangères le sont dans la cadre d'homicides liés à une altercation préalable.

*Les homicides liés à des altercations préalables regroupent des victimes dont le niveau de proximité les unissant aux personnes mises en cause varie. La saisie de données a permis à l'Observatoire de distinguer les homicides pour lesquels les protagonistes se connaissent (51 %), de ceux pour lesquels les protagonistes ne se connaissent pas (22 %) (*tableau 3, partie « développement sur »*). Pour plus du quart d'entre eux, le lien entre les protagonistes est inconnu (27 %). Le niveau de précision fournie par les données collectées a permis à l'Observatoire d'identifier le contexte de commission (homicides commis entre bandes rivales ou encore entre sans domiciles fixes). Ainsi, pour la plupart des homicides de cette catégorie, on voit apparaître des éléments de rapprochement entre les victimes et les personnes mises en cause qui peuvent être indépendants du degré de connaissance entre les individus.*

*Même si l'Observatoire n'est pas, à ce jour, en capacité d'identifier les éléments déclencheurs de ces homicides, cette étude lui permet de mettre en évidence certaines particularités qui leurs sont propres. Les principales d'entre elles étant que les victimes sont quasiment uniquement de sexe masculin, majoritairement jeunes et, comparé aux autres types d'homicides, la proportion d'étrangers y est la plus importante.*

Ce dernier résultat est à mettre en lien avec un des résultats mis en évidence dans la première partie. Il y était dit que, à l'instar des victimes françaises, la plupart des victimes étrangères ont donné lieu à la mise en cause de personnes étant également de nationalité étrangère (graphique 19). Là encore, on voit apparaître un élément de proximité entre victimes et personnes mises en cause.



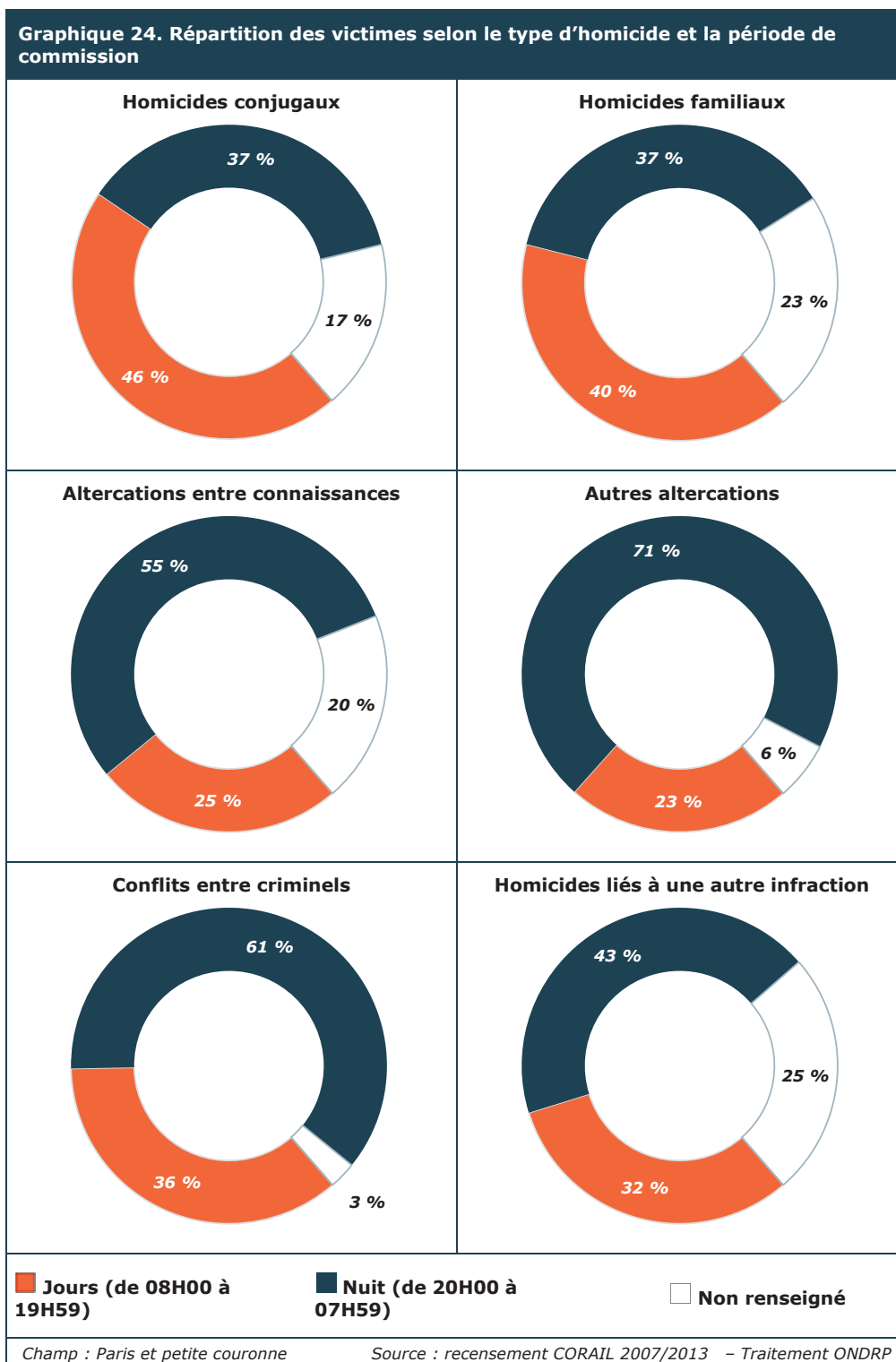


## La période et le lieu de commission

**71 % des homicides liés à une altercation entre personnes qui ne se connaissent pas ou dont le lien est inconnu sont commis la nuit**

La plupart des homicides liés à une altercation entre personnes qui ne se connaissent pas ou dont le lien est inconnu ont eu lieu entre 20h00 et 07h59 (71 %) (graphique 24). La proportion d'homicides commis la nuit est également majoritaire dans le cadre d'altercations entre connaissances (55 %) et de conflits entre criminels (61 %).

Dans le cadre conjugal et familial, la proportion d'homicides commis entre 08h00 et 19h59 est supérieure à celle des homicides commis la nuit : 44 % à comparer à 37 %.



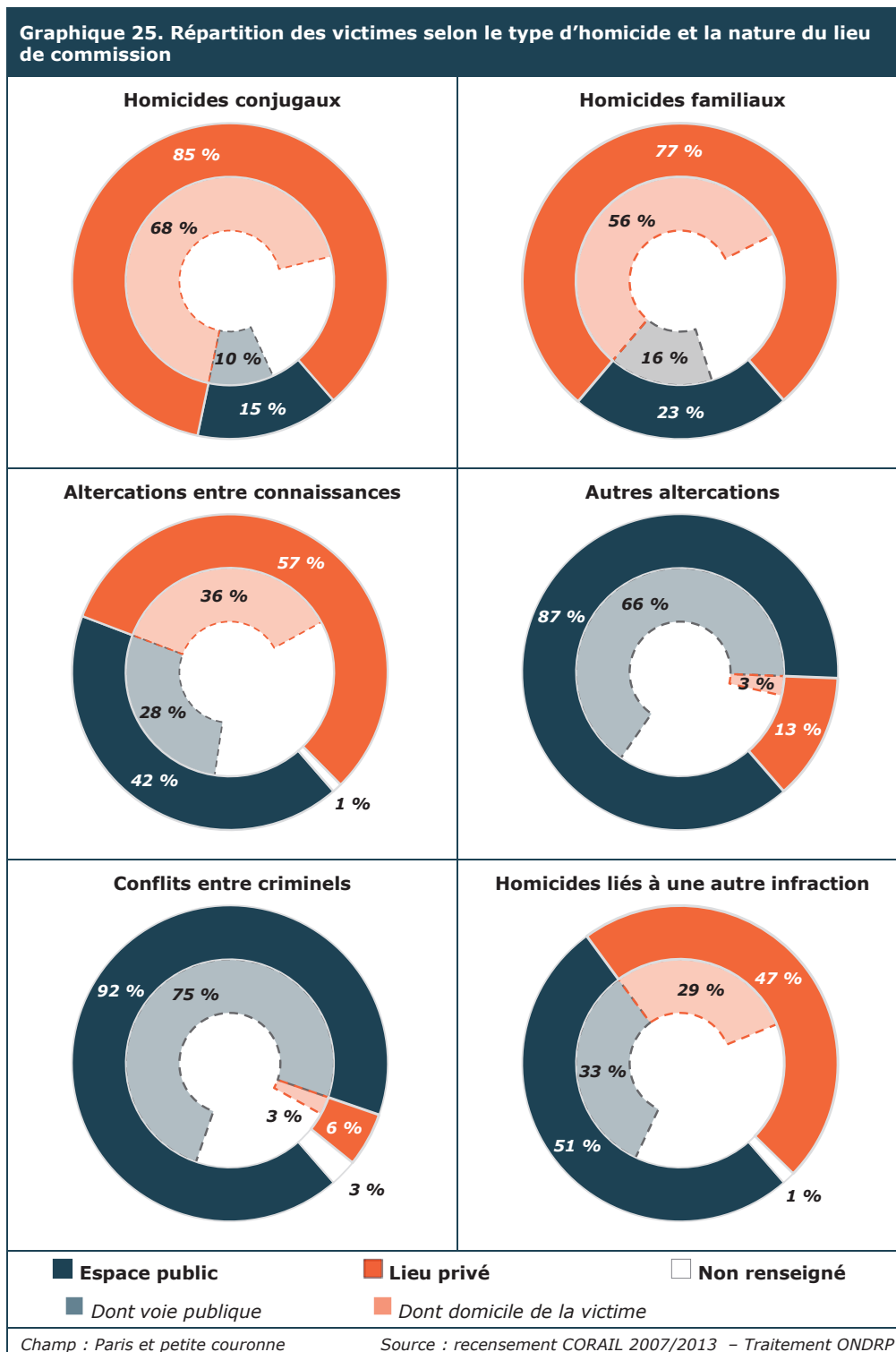
## Près des deux tiers des homicides conjugaux et familiaux sont commis au domicile de la victime

Alors que, calculée sur l'ensemble de l'échantillon, la proportion d'homicides commis dans un espace public est quasiment équivalente à celle des homicides commis dans un lieu privé, la répartition entre ces deux types de lieux varie fortement si on considère les homicides conjugaux et familiaux (graphique 25).

La grande majorité de ceux-ci sont commis dans des lieux privés : 85 % des homicides conjugaux et 77 % des familiaux.

L'essentiel sont commis au domicile de la victime (68 % des premiers et 56 % des seconds).

À la différence des hommes, la majorité des femmes de l'échantillon sont victimes directement à leur domicile (graphique 10). Ce déséquilibre entre les deux sexes serait dû au fait que les homicides entre partenaires intimes ou entre membres d'une même famille affectent de manière disproportionnée les femmes (graphique 21), homicides pour lesquels le domicile de la victime est le lieu de commission le plus représenté.



## Trois quarts des homicides liés à un conflit entre criminels se sont déroulés sur la voie publique

La plupart des homicides liés à un conflit entre criminels ont eu lieu dans un espace public (92%), et plus précisément, pour les trois quarts d'entre eux, directement sur la voie publique (75%). A contrario, les lieux de commissions des homicides liés à une autre infraction sont répartis de manière sensiblement équivalente entre les espaces publics (51%) et les lieux privés (47%). Ce relatif équilibre concernant le type de lieu pour ce type d'homicide pourrait s'expliquer par le caractère diversifié des infractions qui peuvent être à l'origine des homicides liés à une autre infraction. En effet, certaines de ces infractions sont plus à même d'être commises dans un espace public (vols avec violences, violences avec arme en réunion, etc.) et d'autres dans un espace privé (violences conjugales, vols astucieux, etc.).

Alors qu'un peu plus de la moitié des homicides commis dans le cadre d'altercations entre connaissances s'est déroulée dans un lieu privé (57%), plus des trois quarts de ceux commis dans le cadre d'altercations entre personnes qui ne se connaissent pas ou dont le lien est inconnu se sont déroulés dans un espace public : deux tiers ont même eu lieu directement sur la voie publique.

Le fait que près de la moitié des hommes de l'échantillon soient victimes d'homicides sur la voie publique (graphique 10) serait lié aux homicides commis dans le cadre de conflits entre criminels, d'altercations entre personnes qui ne se connaissent pas ou dont le lien est inconnu (graphique 25), homicides pour lesquels les victimes sont quasi uniquement des hommes et pour lesquels le lieu de commission est le plus souvent la voie publique.

## L'arme ou le procédé utilisé

### Plus des deux tiers des homicides conjugaux et familiaux sont commis au moyen d'une arme blanche ou de coups et violences

Les objets tranchants et la force physique sont le plus souvent à l'origine des homicides conjugaux et familiaux : les armes blanches représentent 42% et les coups et violences

27% de ces homicides. Pour ces derniers, l'usage d'une arme à feu est relativement marginale (un peu plus de 10%) (graphique 26).

Pris séparément, on peut constater que la répartition des armes ou procédés utilisés pour les homicides conjugaux et pour les homicides familiaux est relativement similaire (40% des homicides conjugaux ont été réalisés à l'aide d'une arme blanche, 45% pour les homicides familiaux; 28% des homicides conjugaux ont eu lieu à la suite de coups et violences, 26% pour les homicides familiaux).

### Plus de 40% des homicides liés à une altercation préalable sont commis au moyen d'une arme blanche

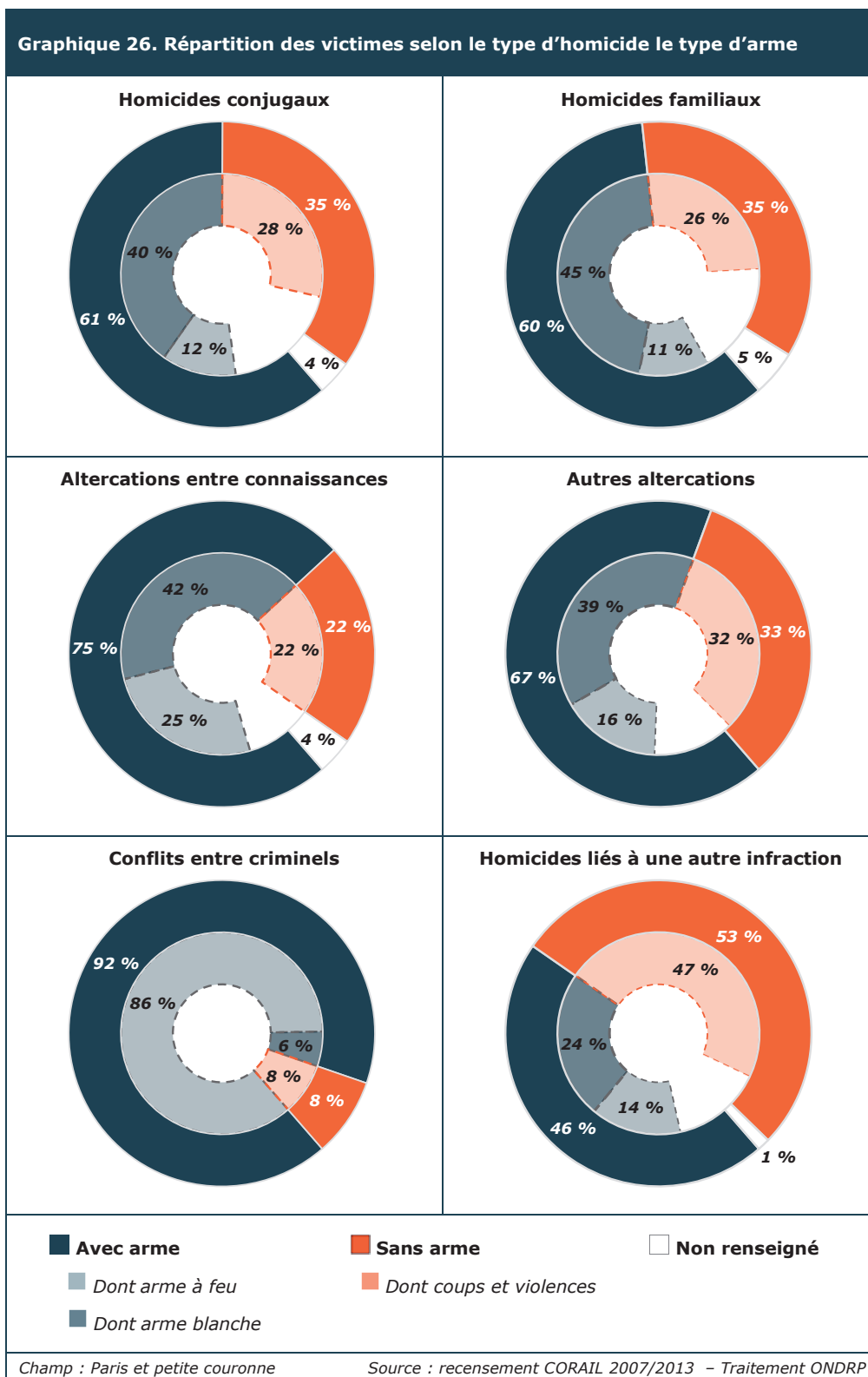
Parmi les armes ou procédés utilisés au cours des homicides liés à des altercations préalables, l'arme blanche est la plus utilisée et ceci indépendamment du fait que les protagonistes de l'homicide se connaissent ou pas : environ 40% d'entre eux sont commis au moyen d'une arme blanche.

Par contre, si les protagonistes se connaissent la proportion d'homicides commis au moyen d'une arme à feu (25%) est supérieure à celle des autres altercations (16%). Inversement, le recours aux coups et violences est plus fréquent si les protagonistes de l'altercation ne se connaissent pas (32%) que s'ils se connaissent (22%).

### Trois quarts des victimes d'homicides liés à des conflits entre criminels ont été tuée par arme à feu

Les homicides liés à des conflits entre criminels présentent certaines caractéristiques qui les distinguent des autres homicides, à commencer par la prépondérance du recours à l'arme à feu : si dans l'échantillon total, seuls 19% des homicides sont commis par arme à feu, le recours à ce procédé concerne 86% des homicides liés à un conflit entre criminels.

La proportion de femmes victimes d'homicides commis au moyen d'une arme à feu est quasiment deux fois moindre que celle des hommes (graphique 11). Ce constat serait essentiellement lié aux caractéristiques des homicides commis dans le cadre de conflits entre criminels : les victimes sont principalement des hommes et ces homicides sont commis le plus souvent au moyen d'une arme à feu (graphique 26).



\* \* \*



## DÉVELOPPEMENTS SUR DEVELOPMENTS SUR

### ... LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'EXPLOITATION DES DONNÉES RELATIVES AUX HOMICIDES ENREGISTRÉS PAR LA CELLULE OPÉRATIONNELLE DE RAPPROCHEMENTS ET D'ANALYSE DES INFRACTIONS LIÉES (CORAIL)

#### Définition de l'homicide

L'Organisation mondiale de la santé (2004) a, ces dernières années, entrepris une démarche visant à uniformiser la définition de l'homicide<sup>11</sup>. Cette organisation définit ainsi un homicide comme **le fait de causer la mort par une blessure ou une violence intentionnelle** (OMS, 2004). Plus récemment, L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a défini l'homicide au niveau international en mettant en évidence les trois éléments constitutifs de cette infraction: l'élément objectif, subjectif et juridique. Ainsi, **pour l'ONUDC un homicide volontaire est la mise à mort d'une personne par une autre personne (élément objectif), cet acte doit être contraire à la loi (élément juridique) et l'auteur doit avoir eu l'intention de tuer ou de blesser gravement la victime (élément subjectif)**<sup>12</sup>.

Cette définition, retenue par l'ONDRP pour cette étude, inclut les meurtres, les assassinats, les infanticides (ou plus généralement les meurtres de mineurs de moins de 15 ans) et les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, et exclue les avortements, le fait de donner la mort involontairement par négligence ou imprudence et les tentatives d'homicide.

**Il est important de préciser que l'unité de compte est la victime.** Ainsi, si un individu cause la mort de plusieurs autres personnes lors d'un même acte, cela aura pour conséquence de créer plusieurs homicides différents les uns des autres alors même qu'il y aura eu une concomitance de lieu, de temps et d'action.

#### La collecte des données

##### Exclusion des bases de données administratives

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) exploite deux sources principales dans le cadre de ses missions de mesure et d'étude des phénomènes de criminalité et de délinquance: le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation menées conjointement avec l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), l'enquête «Cadre de vie et sécurité», et l'outil d'enregistrement des crimes et délits, l'état 4001. Ce dernier recense l'ensemble des crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie à travers une grille composée de 103 index.

•••• (11) World Health Organization (2004). Estimated total deaths. Genève: Department of Measurement and Health Information.

(12) ONUDC, (2013), Global Study on Homicide, Trends / Contexts / Data.

# DÉVELOPPEMENTS SUR...

Les faits qualifiés d'homicides sont recensés au sein de l'état 4001 parmi les atteintes volontaires à l'intégrité physique, se répartissant en deux sous-catégories : les « règlements de compte entre malfaiteurs » (index 1) et les « homicides pour vols » (index 2), catégorisés au sein des violences physiques crapuleuses, ainsi que les « homicides pour autres motifs » (index 3), « coups et violences volontaires suivis de mort » (index 6) et « homicides sur enfants de moins de 15 ans » (index 51), catégorisés au sein des violences physiques non crapuleuses.

**Malgré la multiplicité des index relatifs aux homicides, l'état 4001 n'a pas pour vocation de fournir des informations sur le contexte de sa commission (date de commission, heure, lieu, arme, etc.) ni sur la victime** (exception faite de l'index 51 qui concerne les « homicides sur enfants de moins de 15 ans »). De plus, les informations disponibles sur le profil des mis en cause sont renseignés selon des catégories préétablies (répartition « binaires » telles que « Mineurs/Majeurs », « Homme/Femmes », « Français/Étranger »).

Ainsi, si l'état 4001 reste indispensable pour suivre l'évolution de ce phénomène dans le temps, il n'est pas l'outil adéquat pour étudier les caractéristiques inhérentes aux homicides. C'est pourquoi l'ONDRP a entrepris de recourir à d'autres sources pour étudier ce phénomène.

Ces informations, qui figurent dans les télégrammes, peuvent fournir une description statistique plus fine des caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause. C'est dans cet objectif que l'ONDRP a demandé à la police et à la gendarmerie des extractions issues des systèmes d'information (STIC-BN pour la police et base PULSAR-MIS pour la gendarmerie) sur les homicides enregistrés en France en 2012.

Après analyse des données reçues, il est apparu que certains éléments contextuels, essentiels, sont ou absents (aucune information sur l'élément déclencheur) ou peu renseignés (plus de 30% des informations sur le lieu de commission de l'homicide et plus 83% des renseignements sur l'arme ou le procédé sont manquants). Les caractéristiques des victimes et des mis en cause sont également peu ou pas renseignées. Si le sexe, l'âge et la nationalité des protagonistes sont bien renseignés, aucune information n'est disponible sur leur profession ou encore leur niveau d'intoxication (drogue ou alcool) au moment de la commission de l'homicide. Pour finir, une des variables les plus importantes pour l'analyse des homicides, celle du lien entre la victime et le suspect, présente un taux de renseignement très faible : 30%.

Quant à l'enquête « Cadre de vie et Sécurité », menée chaque année conjointement par l'ONDRP et l'INSEE, administrée aux personnes et aux ménages potentiellement victimes, elle ne peut s'adresser, par définition, aux victimes d'homicide. Par conséquent, cette source statistique ne peut être utilisée dans le cadre de cette étude.

## Constitution d'une base de données sur les homicides commis à Paris et petite couronne

Toujours dans le but de disposer d'informations qualitatives supplémentaires sur les homicides, l'ONDRP a pris attache avec la Préfecture de police de Paris et a eu la possibilité de collecter directement des informations sur ce phénomène criminel grâce à la collaboration mise en œuvre avec un de leurs services spécialisés.

La Direction régionale de la police judiciaire de Paris a créé en 2006 une [Cellule opérationnelle de rapprochements et d'analyse des infractions liées \(CORAIL\)](#) qui recense, au sein d'une plateforme informatique, également appelée CORAIL, de nombreuses informations sur les crimes et délits ayant eu lieu à Paris et en petite couronne.

Cette cellule a d'abord pour **vocation de détecter des infractions sérielles** à partir des télégrammes, mails courants et autres éléments opérationnels et, dans le cas où un lien est établi, de diffuser l'information immédiatement aux services d'enquêtes du ressort de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris et de Versailles ou à ceux de la Direction de la sécurité de proximité de la l'agglomération parisienne (DSPAP). **Cette mission vise à multiplier les opportunités de rapprochement et donc accroître de manière significative la fréquence d'élucidation des crimes et des délits.** CORAIL a également une **vocation stratégique** permettant la réalisation d'études géographiques ou évolutives de certains phénomènes criminels.

Trois chargés d'études de l'ONDRP ont été invités dans les locaux de ce service afin de pouvoir collecter des informations sur les homicides (hors tentatives) commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2013.

# DÉVELOPPEMENTS SUR...

## Création d'une base de données sur les homicides

Une grille d'analyse composée de plusieurs types de variables identifiées comme étant essentielles à l'analyse des homicides a été créée comme support de la collecte (*tableaux 1 et 2*). Celle-ci fut modifiée et adaptée en fonction des informations disponibles au cours de la saisie qui s'est échelonnée entre juin 2013 et janvier 2014.

Certaines de ces variables sont liées au contexte de l'homicide (*tableau 1*). Elles nous offrent du détail sur les éléments temporels, géographiques et sur la manière dont a été commis l'homicide. Ces variables sont en outre particulièrement bien renseignées. En effet, leur taux de renseignement est en moyenne de 88,9%. Seule la variable nous renseignant sur l'élément déclencheur a un taux de renseignement plus faible mais a été jugée suffisamment exploitable (74,8%).

D'autres variables nous renseignent sur les caractéristiques des victimes et des mis en cause, c'est notamment le cas du sexe, de l'âge et de la nationalité, mais aussi de leur catégorie socio-professionnelle, de leur commune de résidence (*tableau 2*).

Lorsque le taux de renseignement des variables est apparu à l'ONDRP insuffisant, celles-ci n'ont été utilisées que de manières descriptives (*partie 1*). Certaines variables, du fait de leur très faible taux de renseignement, ont été exclues de toutes les analyses: c'est le cas des variables nous renseignant sur « l'état civil<sup>13</sup> » des victimes et des suspects (respectivement 23,8% pour la victime et 14,8% pour les suspects) ou encore de leur état d'intoxication (drogue et/ou alcool) au moment des faits (le taux de renseignement est de 48,5%)

À l'aide de ces grilles d'analyse (*tableaux 1 et 2*), des informations détaillées sur 602 homicides et 718 mis en cause ont pu être collectées et analysées.

Afin d'améliorer l'exploitation et l'analyse, il a été nécessaire de recoder certaines variables. Une recodification est une transformation des modalités d'une variable. La variable recodée reste la même, mais les modalités changent. Ce processus permet la création de nouvelles variables qui contiendront une redistribution des modalités des variables initiales. Une variable continue comme l'âge des protagonistes peut être recodée en variable catégorielle nominale (ex: moins de 15 ans, entre 15 et 34 ans et plus de 35 ans). La recodification des variables est expliquée dans la partie « définitions » du « développement sur ».

**Tableau 1. Taux de renseignement des variables contextuelles sur les homicides commis à Paris entre 2007 et 2013.**

	Caractéristiques étudiées	Description	Taux de renseignement
	<b>Homicides</b>		<b>602</b>
			<b>100,0</b>
<b>Éléments contextuels</b>	<b>Date de commission</b>	La date de commission s'échelonne du 1/01/2007 au 31/12/2013	<b>100,0</b>
	<b>Heure de commission</b>	Heure à laquelle la commission de l'homicide a été estimée par les services de police	<b>80,9</b>
	<b>Département de commission</b>	Paris et les trois départements de la petite couronne (ex : 92)	<b>100,0</b>
	<b>Commune de commission</b>	Commune dans laquelle s'est déroulé l'homicide	<b>100,0</b>
	<b>Nature du lieu de commission de l'homicide</b>	Type de lieu dans lequel s'est déroulé l'homicide (ex: domicile de la victime, voie publique, dans une banque, etc.)	<b>99,0</b>
	<b>Arme ou procédé utilisé</b>	Arme ayant causé l'homicide (revolver, couteau, incendie, explosif, etc.)	<b>96,0</b>
	<b>Élément déclencheur</b>	Élément ayant déclenché l'acte d'homicide (bagarre dans un bar après insultes, différend familial, différend conjugal, etc.)	<b>74,8</b>
	<b>Nombre de personnes mises en cause pour homicide</b>	De 1 à 11	<b>100,0</b>

Champ : Paris et petite couronne

Source : recensement CORAIL – Traitement ONDRP

•••• (13) La variable sur l'état civil des victimes et des mis en cause nous renseigne sur le fait de savoir si ces personnes étaient mariées, célibataires, en couple (mais non marié), veuve, etc.

# DÉVELOPPEMENTS SUR...

**Tableau 2.** Taux de renseignement des variables relatives aux caractéristiques des victimes et des suspects des homicides commis à Paris entre 2007 et 2013.

Caractéristiques étudiées	Description	Taux de renseignement	
<b>Nombre d'homicides</b>		<b>602</b> <b>100,0</b>	
<b>caractéristiques de la victime et du suspect</b>	<b>Sexe de la victime</b>	Homme ou femme	<b>99,7</b>
	<b>Age de la victime</b>	45	<b>96,8</b>
	<b>Nationalité de la victime</b>	Français	<b>88,2</b>
	<b>État civil de la victime</b>	État civil de la victime (la victime vivait elle seule ou en couple ?)	<b>23,8</b>
	<b>Catégorie socio-professionnelle de la victime</b>	Profession de la victime (si la victime avait une profession illégale, il faut l'indiquer ici)	<b>53,3</b>
	<b>Département de résidence de la victime</b>	92	<b>89,2</b>
	<b>Connaissance de la victime par les services de police</b>	Oui / Non	<b>52,5</b>
	<b>Consommation d'alcool et/ou de drogue de la victime</b>	La personne était-elle alcoolisée ou droguée lorsqu'elle a été victime d'homicide? (ex: drogue; alcool; alcool et drogue; non)	<b>47,5</b>
	<b>Sexe du suspect</b>	Homme ou femme	<b>100,0</b>
	<b>Age du suspect</b>	45	<b>96,4</b>
	<b>Nationalité du suspect</b>	Français	<b>90,8</b>
	<b>État civil du suspect</b>	État civil de la victime (la victime vivait elle seule ou en couple ?)	<b>14,8</b>
	<b>Catégorie socio-professionnelle du suspect</b>	Profession de la victime (si la victime avait une profession illégale, il faut l'indiquer ici)	<b>59,5</b>
	<b>Département de résidence du suspect</b>	92	<b>94,0</b>
	<b>Connaissance du suspect par les services de police</b>	Oui / Non	<b>62,4</b>
	<b>Consommation d'alcool et/ou de drogue du suspect</b>	La personne était-elle alcoolisée ou droguée lorsqu'elle a été victime d'homicide? (ex: drogue; alcool; alcool et drogue; non)	<b>48,5</b>
	<b>Lien victime et suspect</b>	Lien entre la victime et le ou les suspects	<b>78,6</b>
	<b>Date Interpellation suspect</b>	Date de l'interpellation du suspect (si suspect non interpellé, le préciser)	<b>93,0</b>
	<b>Commune Interpellation</b>	Commune de l'interpellation du ou des suspects	<b>93,0</b>

Champ : Paris et petite couronne

Source : recensement CORAIL – Traitement ONDRP

## Création d'une typologie

À l'instar de Wolfgang<sup>14</sup> (1958), de Boisvert et Cusson<sup>15</sup> (1994), et de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime<sup>16</sup> (ONUDC, 2014), l'ONDRP a choisi de réaliser une classification des homicides en fonction de deux caractéristiques principales: le lien entre les victimes et les suspects et l'élément ayant déclenché le passage à l'acte.

Sur les 602 homicides collectés, 103 n'ont pu être caractérisés car ni le lien ni l'élément déclencheur n'étaient renseignés, soit 19% de l'échantillon. Devant cette absence d'information, on ne peut pas déterminer si les homicides non caractérisables intégreraient la typologie si le niveau de détail le permettait ou s'ils constitueraient une catégorie à part (au moins pour une partie d'entre eux). L'Observatoire envisage donc de les analyser en tant que tel dans une prochaine étude.

En outre, 13 homicides avaient pour élément déclencheur une « crise de démence » du suspect au moment du passage à l'acte. Dans la mesure où aucun diagnostic médical n'a confirmé cet état, il nous a semblé préférable de ne pas caractériser ces homicides. Ainsi, 116 homicides n'ont pu être intégrés à notre typologie.

Il est important de noter qu'il n'est pas forcément nécessaire qu'une personne ait été mise en cause pour qu'un lien entre la victime et un suspect puisse être établi par les services de police en charge de l'enquête. En effet, il peut y avoir des homicides pour lesquels il existe à l'égard d'une personne des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction alors même que cette personne est en fuite ou décédée.

## Trois grandes catégories d'homicides ont été retenues par l'Observatoire: les homicides familiaux et entre partenaires intimes, les homicides relatifs à une activité criminelle et les homicides liés à une altercation préalable (tableau 3)

**Les homicides relatifs à une activité criminelle** regroupent à la fois les homicides commis pendant la commission d'une autre infraction et ceux provoqués par un conflit lié aux activités criminelles des protagonistes.

- **Les homicides associés à une autre infraction** sont des homicides durant lesquels un crime ou un délit a été commis précédemment ou concomitamment au passage à l'acte. Cela les distingue des homicides où une infraction a été commise après le passage à l'acte. Sont inclus, dans cette sous-catégorie, les homicides pour voler (avec ou sans violence) et les homicides consécutifs à une violence sexuelle (viol ou agression sexuelle).
- **Les homicides consécutifs à un conflit entre criminels** regroupent à la fois les règlements de compte entre malfaiteurs et les homicides liés au trafic de stupéfiants. Ces types d'homicide sont caractérisés par le fait que le meurtrier putatif et sa victime sont tous deux impliqués dans des activités illégales connues ou non des services de police.

**Les homicides entre partenaires intimes et homicides familiaux** sont une catégorie d'homicide où les protagonistes sont, ou ont été liés par une certaine proximité, qu'elle soit familiale ou conjugale.

- **L'homicide familial** est le fait de tuer un membre de sa famille. Ce lien de parenté peut être de différente nature. Ainsi, cette catégorie englobe des homicides par ascendants ou descendants (parricide et infanticides), des fratricides, des meurtres de grands-parents ou de petits enfants, ou encore des homicides de personnes liées familialement à l'auteur par alliance comme, par exemple, l'homicide de son beau-frère.
- **L'homicide entre partenaires intimes ou homicide conjugal** est le fait de tuer son (sa) conjoint(e), actuel ou ancien. Le terme partenaire inclut les couples mariés, pacsés, ou vivants en union libre. L'Observatoire fait le choix d'associer à cette catégorie d'homicide les « homicides liés à un triangle amoureux » car ils sont tous deux liés à une relation amoureuse qu'elle soit actuelle ou ancienne. Ce type d'homicide implique une tierce personne (exemple: un mari tue l'amant de sa conjointe).

•••• (14) Wolfgang, Marvin E. (1958). *Patterns in criminal homicide*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press

(15) Boisvert, R. et Cusson, M. (1994). « Une typologie des homicides commis à Montréal de 1985 à 1989 ». *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XLVII, no 3, p. 282-297.

(16) [http://www.unodc.org/documents/gsh/pdfs/2014\\_GLOBAL\\_HOMICIDE\\_BOOK\\_web.pdf](http://www.unodc.org/documents/gsh/pdfs/2014_GLOBAL_HOMICIDE_BOOK_web.pdf)

# DÉVELOPPEMENTS SUR...

**Les homicides liés à une altercation préalable** opposent des protagonistes sans lien familial ou conjugal. Ils comprennent les meurtres résultant de rixes entre connaissances ou inconnu ayant pour origine la résolution d'un conflit dont le motif peut varier. Ils comprennent aussi bien les homicides liés à une vengeance que les homicides pour différends financiers. Ces homicides peuvent également résulter d'actes aléatoires et sans provocation.

Dans cette catégorie, l'observatoire a choisi de distinguer les homicides liés à une altercation préalable entre **personnes qui se connaissent** de ceux ayant eu lieu **entre personnes qui ne se connaissent pas**. Une troisième sous-catégorie d'homicide lié à une altercation préalable réunit ceux pour lesquels un lien est identifié, mais nous ignorons si les protagonistes se connaissent ou non.

**Tableau 3.** Typologie des homicides commis à Paris entre 2007 et 2013.

Victimes d'homicides à Paris et petite couronne : recensement CORAIL	Homicides de l'échantillon	
	En nombre	En %
<b>Nombre d'homicides caractérisables</b>	<b>485</b>	<b>100,0</b>
<b>Partenaires intimes / familiaux</b>	<b>171</b>	<b>35,3</b>
<b>Homicides conjugaux ou liés à un triangle amoureux</b>	<b>109</b>	<b>22,5</b>
Homicide conjugal	86	17,7
Homicide entre ex-conjoint	15	3,1
Homicide lié à un triangle amoureux	8	1,6
<b>Homicides familiaux</b>	<b>62</b>	<b>12,8</b>
Homicide familial du premier degré	34	7,0
Homicide familial par alliance	14	2,9
Autre type d'homicide familial	14	2,9
<b>Homicides relatifs à une activité criminelle</b>	<b>112</b>	<b>23,1</b>
<b>Homicides relatifs à un conflit entre criminels</b>	<b>36</b>	<b>7,4</b>
Conflit entre trafiquants de drogue	17	3,5
Règlement de compte entre malfaiteurs	19	3,9
<b>Homicides associés à une autre infraction</b>	<b>76</b>	<b>15,7</b>
Homicide résultant d'un vol avec violences	54	11,1
Homicide résultant d'un vol sans violence	10	2,1
Homicide lié à une violence sexuelle	12	2,5
<b>Homicides liés à une altercation préalable</b>	<b>202</b>	<b>41,6</b>
<b>Homicides entre personnes qui se connaissent</b>	<b>102</b>	<b>21,0</b>
<b>Homicides entre personnes qui ne se connaissent pas</b>	<b>45</b>	<b>9,3</b>
<b>Autres homicides liés à une altercation préalable</b>	<b>55</b>	<b>11,3</b>
Homicide issu d'un affrontement entre bandes rivales	21	4,3
Homicide lié à un différend entre SDF	21	4,3
Autres (altercation préalable dont le lien est inconnu)	13	2,7

Champ : Paris et petite couronne

Source : recensement CORAIL – Traitement ONDRP

## A N N E X E

### COMPARAISON DES SOURCES

L'échantillon d'homicides saisis représente près de 80% de ceux recensés à Paris et petite couronne entre 2007 et 2013 dans l'état 4001 : 602 à comparer à 760. De 2007 à 2013, la proportion d'homicides volontaires commis à Paris représente 38,8% de l'ensemble des homicides commis à Paris et petite couronne d'après l'état 4001. Avec 37,5%, cette proportion est très proche dans l'échantillon CORAIL. Que ce soit pour l'une ou l'autre des deux sources et quelques soit l'année d'observation, la part des homicides commis dans la petite couronne sont majoritaires (*tableau 4*).

En termes de répartition géographique des homicides, 2010 et 2012 sont les deux années qui présentent les différences les plus importantes entre les deux sources. D'après l'état 4001, 38,3% des homicides volontaires commis à Paris et petite couronne l'ont été à Paris, soit 5,3 points de moins que la part calculée à partir de l'échantillon CORAIL. Inversement, en 2012, la part des homicides commis à Paris s'établit à 41,4%, soit 7,3 points de moins que celles calculées à partir de l'échantillon CORAIL.

Rappelons que des différences limitées pourraient être attribuées à un décalage dans le temps entre la constatation (date retenue dans l'échantillon CORAIL) et l'enregistrement de l'homicide dans l'état 4001 (date retenue dans l'état 4001). Ici, l'écart mesuré entre les deux sources est trop important pour que cette seule explication en soit à l'origine. Ainsi, malgré la quasi-exhaustivité des données saisies en comparaison à l'état 4001, l'Observatoire considère qu'elles constituent un échantillon.

Eu égard à ces observations, la comparaison des deux sources révèle une proximité suffisamment importante pour justifier le fait d'avoir recours aux résultats obtenus après exploitation de l'échantillon pour mettre en évidence de manière détaillée la nature des homicides volontaires commis à Paris et petite couronne.

**Tableau 4. Répartition du nombre de victimes d'homicides commis à Paris et en petite couronne entre 2007 et 2013. Comparaison des données de l'état 4001 et de celles saisies à CORAIL.**

Homicides à Paris et petite couronne : état 4001 et recensement CORAIL		Etat 4001			CORAIL			Ratio CORAIL / Etat 4001
		Paris et petite couronne	Paris	Petite couronne	Paris et petite couronne	Paris	Petite couronne	
Ensemble des homicides de 2007 à 2013		760	38,8	61,2	602	37,5	62,5	79,2
Années	2007	112	33,9	66,1	85	28,2	71,8	75,9
	2008	103	45,6	54,4	74	41,9	58,1	71,8
	2009	114	31,6	68,4	94	31,9	68,1	82,5
	2010	115	38,3	61,7	103	33,0	67,0	89,6
	2011	107	39,3	60,7	95	38,9	61,1	88,8
	2012	111	41,4	58,6	78	48,7	51,3	70,3
	2013	98	42,9	57,1	73	43,8	56,2	74,5

Champ : Paris et petite couronne

Source 1 : recensement CORAIL - Traitement ONDRP

Source 2 : état 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

## DÉFINITIONS

### Les personnes mises en cause

La Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) définit précisément le concept de mis en cause comme étant « une personne ayant été entendue par procès-verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction ». Elle ne correspond pas à un statut défini par le Code de procédure pénale. Elle correspond à une situation qui se trouve en amont de toute décision pénale, relative à l'opportunité des poursuites et, *a fortiori*, sur la culpabilité.

La notion de mis en cause ne doit donc pas être confondue avec la notion d'auteurs d'infraction. Seule une partie des mis en cause est déclarée coupable. En effet, ce n'est qu'aux termes de la procédure judiciaire qu'une personne peut être déclarée auteur d'une infraction. Elle se distingue également de la notion de simple suspect. Lors d'une enquête, il n'est pas rare qu'il y ait plusieurs suspects, mais qu'une seule personne soit mise en cause.

### L'heure de la commission de l'homicide

La variable de l'heure de commission a été transformée en variable dichotomique distinguant deux « périodes de commission ». Ainsi, il nous est dorénavant possible de savoir si l'homicide a été commis durant la journée (entre 8h00 et 19h59) ou la nuit entre (20h00 et 7h59).

### Le lieu de commission

La variable du lieu de commission était une variable catégorielle nominale composée de près de 200 modalités différentes. Afin d'en faciliter l'interprétation et l'analyse, nous avons décidé de la transformer et ainsi créer plusieurs variables correspondant à des niveaux d'agrégation différents.

Le premier niveau d'agrégation nous permet de distinguer le lieu de commission selon deux modalités : les espaces privés et les espaces publics.

L'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public. La jurisprudence française définit un lieu ouvert au public comme étant « un lieu accessible à tous, sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions »<sup>17</sup>.

Ainsi, ont été considérés comme faisant partie de l'espace public les commerces (cafés, restaurants, magasins), les lieux de loisir (bars, cinémas, théâtres, discothèques, etc.), transports collectifs, la voie publique et les jardins ou forêts lorsqu'ils sont publics.

A *contrario*, relève de l'espace privé les lieux dans lesquels, par définition, le public ne peut pas accéder : les entreprises, les chambres d'hôtel ou d'hôpital, les locaux associatifs, les lieux d'habitation, etc.

Le second niveau d'agrégation nous permet de préciser les deux premières catégories de lieux. Ainsi, la voie publique, les commerces et les autres lieux publics sont les trois catégories du second niveau d'agrégation composant les espaces publics.

La « voie publique » est un espace géographique difficile à appréhender. S'il n'existe pas de définition juridique de ce qu'est une voie publique, il est tout de même possible de la définir comme étant un espace de voirie accessible au public et sur laquelle il est possible de circuler<sup>18</sup>.

La catégorie « commerces » comprend les lieux ouverts au public dans lesquels il y a une activité d'achat et de vente de biens et de services. Cette catégorie comprend aussi bien les bars, restaurants et discothèques que les bijouteries ou boulangeries.

••• (17) TGI de Paris, 23 octobre 1986, confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 19 novembre 1986

(18) L'ONDRP a défini de manière détaillée ce qu'est une voie publique dans le *Grand Angle* 24 : [http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga\\_24.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/ga_24.pdf)



# DÉVELOPPEMENTS SUR...

La catégorie « autres lieux publics » comprend différents types de lieu, hors voie publique et commerces, impossibles à caractériser dans un indicateur commun permettant de tous les réunir. Les transports en commun, les parcs, jardins, forêts, ou encore les parkings publics, font partis intégrants de cette catégorie de lieu public. Pour les espaces privés, il nous a semblé essentiel de distinguer les « lieux d'habitations » des « autres types de lieux privés ». Font partie des « lieux d'habitation », les domiciles de la victime ou du suspect, les chambres d'hôtel, d'hôpital, les foyers, les caravanes, etc.

Les « autres types de lieux privés » sont composés des lieux où le public ne peut pas librement circuler, hors lieux d'habitation. Il peut notamment s'agir de parking privé, de partie commune d'un immeuble, ou encore des locaux d'une entreprise.

## Les armes utilisées

La variable de « l'arme ou du procédé utilisé » était composée de plus de 80 modalités différentes. Plusieurs variables regroupant l'ensemble de ces modalités ont pu être créées à partir de celle d'origine.

Il a tout d'abord été possible de distinguer les homicides commis par armes (64,5 %) de ceux commis sans (31,6 % des homicides n'ont pas été commis avec une arme).

Afin de fournir un niveau de détail plus important, l'Observatoire a également choisi de créer une autre variable composée de cinq modalités : les armes à feu, les armes blanches, les armes par destination, les coups et violences et les autres procédés.

Une arme à feu est une arme qui tire un projectile par l'action de la combustion d'une charge propulsive<sup>19</sup>. Nous retrouvons dans cette catégorie aussi bien les armes d'épaules (fusil à pompe, fusils d'assaut, etc.) que les armes de poings (*colt 45, Beretta, etc.*).

La catégorie des armes blanches comprend toute arme dont l'action perforante, tranchante ou brisante n'est due qu'à la force humaine<sup>20</sup> (couteaux, cutters, haches, sabres, etc.).

Les armes par destinations sont définies par l'article 132-75 du Code pénal comme étant des objets (autres que les armes conçues pour tuer) susceptibles de présenter un danger pour les personnes dès lors qu'elles sont utilisées pour tuer, blesser ou menacer (batte de baseball, marteau, tournevis, etc.).

Ont également été retenus comme procédés utilisés pour donner la mort les coups et violences volontaires. Dans cette situation, l'auteur de l'homicide n'a pas utilisé d'arme mais des coups ayant provoqué la mort de la victime. L'ONDRP a choisi d'intégrer dans cette catégorie de procédés les homicides résultant d'une bousculade volontaire sur les rails d'un métro. Les « autres procédés » comprennent principalement les empoisonnements et les meurtres par incendie volontaire.

## L'âge et nationalité des protagonistes

L'âge de la victime et du suspect sont deux variables continues à partir desquelles plusieurs variables catégorielles ont pu être élaborées. À l'instar de l'état 4001, il a tout d'abord été possible de distinguer les mineurs des majeurs.

Dans le but d'améliorer la qualité de l'analyse, une variable fournissant un niveau de détail plus important a été créée. Cette variable est composée de sept catégories d'âge. Dans la mesure où le fait de tuer un mineur de moins de 15 ans est considéré par le Droit français comme étant une circonstance aggravante (*article 221-4 al.1 du Code pénal*), l'Observatoire a décidé de retenir cet âge comme point de départ des tranches d'âge choisies. Ainsi, nous avons la possibilité de connaître le nombre de victimes et de suspects ayant « moins de 15 ans », « entre 15 et 24 ans », « entre 25 et 34 ans », « entre 35 et 44 ans », « entre 45 et 54 ans », « entre 55 et 64 ans » et « plus de 65 ans ».

Concernant la nationalité des protagonistes, à l'instar de la distinction proposée par l'état 4001, l'Observatoire a choisi de conserver la distinction entre les français et les étrangers.

••• (19) Décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif, chapitre 1<sup>er</sup>, section 1, al. 5.

(20) Décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif, chapitre 1<sup>er</sup>, section 1, al. 10.  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027792819&categorieLien=id>

# DÉVELOPPEMENTS SUR...

## La catégorie socio-professionnelle des protagonistes

L'Observatoire a choisi d'utiliser la distinction dont se sert l'Institut national des études économiques (INSEE) pour classer les catégories socio-professionnelles de la population française : les inactifs, les actifs occupés, les actifs inoccupés.

Les « inactifs » sont définis conventionnellement comme des personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Cette catégorie regroupe donc, entre autres, les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants, les retraités ou encore les personnes en incapacité de travailler<sup>21</sup>.

L'INSEE définit les « actifs occupés » comme étant des personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Cette catégorie comprend également les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés<sup>22</sup>.

Les actifs inoccupés sont essentiellement composés des personnes « sans emplois » en âge de travailler, hors inactifs, et qui en recherche un.

\* \* \*

•••• (21) <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/inactifs.htm>

(22) <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active-occupee-bit.htm>

